BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

65ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3710 du Vendredi 21 Juillet 2017 - 65e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Point de vue

Il y a un siècle, naissait Fulbert Youlou, premier Président de la République du Congo

(P.15)

Coup d'oeil en biais

L'impact du gisement Moho-Nord est nul sur l'économie nationale

Assises nationales du tourisme

Rendre visible et viable la destination Congo en matière de tourisme

(P.3)

Elections législatives et locales

La mission de l'U.a recommande le dialogue, pour décrisper le climat politique

Diango Cissoko, chef de la mission d'observation. *(P.6)*

Département du Pool

L'Onu et le Congo ont lancé un appel de fonds, pour un plan d'urgence humanitaire

(P.3)

Forum politique de haut niveau 2017, à New York (Etats-Unis)

La Fondation Sounga porte la voix de l'Afrique aux Nations Unies

New York, le 19 juillet 2017. A l'occasion du Forum politique de haut niveau 2017, qui s'est tenu au siège des Nations Unies, à New York, du 16 au 20 juillet dernier, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, a convié la Fondation Sounga à un évènement parallèle, sur le thème : «Porter l'ambition du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cœur des populations: quelles stratégies novatrices?».

L'une des missions clé de cet événement, en tant que plateforme de suivi et d'évaluation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, était de mettre à disposition un espace de dialogue inclusif et multipartite et de faciliter l'échange entre les parties prenantes.

La Présidente et Fondatrice de la Fondation Sounga, Madame Danièle Sassou Nguesso, conviée en tant qu'experte sur le genre, s'est exprimée sur la *«capacité d'action de la société civile en faveur de la réduction de la pauvreté au travers de démarches pour l'autonomisation des femmes et des filles».* Cette intervention, remarquée et appréciée, a permis de mettre en lumière l'ensemble des projets déployés par la Fondation Sounga, dont l'incubateur Sounga Nga, le Label Genre, les Focus Groups, mais surtout, de porter la voix du Congo, mais également celle de l'Afrique, quant aux actions à mener, afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable.

La Présidente de la Fondation Sounga.

«Les femmes n'ont pas un rôle à jouer dans le développement, elles en sont le moteur»

Mme Danièle Sassou Nguesso a souligné toute l'importance de rassembler et mobiliser les citoyens et l'ensemble des parties prenantes de la société civile, afin de participer, de manière significative, au processus de développement, grâce à l'inclusion des femmes.

A propos de la Fondation Sounga

Sounga est une fondation à but non lucratif fondée en 2015 par Madame Danièle Sassou Nguesso. Sounga veut dire *«Aide»* en Lingala. La fondation Sounga a pour ambition d'aller à la rencontre de ces femmes qui subissent tous les jours des entraves à leur épanouissement, de les écouter, de leur donner la parole et de les aider à acquérir leur autonomie en leur offrant les moyens d'entreprendre grâce à des actions portant sur la formation et le microcrédit.

Elle a aussi pour vocation de mettre en lumière ces femmes qui ont réussi à dépasser les entraves sociétales et qui contribuent au développement du pays par leurs efforts. Elles doivent devenir des modèles pour l'ensemble des jeunes filles africaines, afin de porter la communauté féminine vers une émancipation effective.

En savoir plus sur la Fondation :

www.fondationsounga.org
Sounga en vidéo :
https:/tinyurl.com/yacqrhs7
Facebook :
Danielesassounguesso

PUBLICITE EN VIE DE LA VENTE

INSERTION LEGALE

Cabinet de MAITRE Guillaume BAKOUETE, Avocat à la Cour, sise 7e étage Immeuble de la CNSS, Face Citronnelle, entrée Restaurant chinois, Centre-ville, Pointe-Noire.

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences.

L'adjudication aura lieu, le 5 Août 2017, à 10 heures;

Fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

A la requête, poursuites et diligences de la banque Crédit du Congo S.A, au capital de 5.010.610.000 de F. CFA, siège social sis à Brazzaville, B.P : 2470, Avenue Amilcar Cabral (République du Congo), immatriculé au RCCM sous le numéro 07-B-459, agissant par son Directeur Général, Monsieur Mohamed MEJBAR ;

Domicile élu au siège de la Direction centrale de ladite société, à Pointe-Noire, sise Avenue Emmanuel Dadet, en face de l'Hôtel Cactus, B.P : 1312 (République du Congo), ayant pour Avocat Maître Guillaume BAKOUETE;

Créancière saisissante en vertu de la grosse en bonne et due forme exécutoire d'une convention d'autorisation assortie d'une caution hypothécaire reçue le 13 Janvier 2012 par Maître Christèle Eliane BOUANGA-GNIAN-GAISE, Notaire, titulaire d'un office notarial à la résidence de Pointe-Noire, sise Avenue Commandant Fode Benoît Ganongo, Immeuble MORIJA; 1er étage, B.P : 1431, contenant obligation par Monsieur DJOUSSI Nicolas (saisi) de garantir en sus de la somme de 225.000.000 F. CFA, les intérêts que la société Approches de Construction SARLU a contracté envers la Banque Crédit du Congo ;

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur DJOUSSI Nicolas, associé unique et caution solidaire de la société Approches de Construction Congo SARLU au capital de 50.000.000 F. CFA, siège social sis Route de la Radio, quartier Tchikobo Centre-ville, Pointe-Noire (République du Congo), domicilié au Numéro 18, rue Tchivili, quartier Tchimbamba, Arrondissement n° 1 Emery Patrice Lumumba (Pointe-Noire), ayant pour Conseil Maître Michel TSALA, Avocat à la Cour, Etude sise au Centre-ville,
derrière la Recette Municipale, y élisant domicile pour les présentes ;

Vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit:

Désignation de l'immeuble saisi :

Un immeuble urbain bâti, sis à Tchimbamba, 18 Rue Tchivili, Arrondissement n°1 Emery Patrice Lumumba, Pointe Noire, d'une superficie de 500 mètres carrés limités :

- Au Nord sur 20 mètres par une ruelle nom dénommée ;
- A l'Est sur 25 mètres par la parcelle de terrain numéro 2 ;
- Au Sud sur 20 mètres par la parcelle de terrain numéro 8 ;
- A l'Ouest sur 25 mètres par la parcelle de terrain numéro 4 ;

Cet immeuble, objet du titre foncier numéro 20158, volume 15, se compose de diverses constructions ci-après détaillées :

-un bâtiment principal en matériaux durables comprenant :* un(l) salon, une(l) salle à manger, une(l) chambre enfant,

une(l) chambre visiteur, une(l) chambre parent, une(l) salle de bain, une(l) cuisine; une(l) bâche à eau ;

-un (1) bâtiment annexe (ou dépendance) de cinq chambres ayant chacune une douche et des toilettes, séparées d'un pan de mur ;

-une(l) clôture en matériaux durables avec un grand portail en bois;

Ainsi, au surplus, que ledit bien s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

Mise à prix

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges par Maître Guillaume BAKOUETE et déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, les enchères seront reçues sur la mise à prix de F. CFA 222.991.141 (Deux cent vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt onze mille cent quarante et un).

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 13 Juillet 2017.

Par l'Avocat poursuivant soussigné.
Pour extrait,
Maître Guillaume BAKOUETE

Assises nationales du tourisme

Rendre visible et viable la destination Congo en matière de tourisme

«Le tourisme, socle de développement durable en République du Congo», tel est le thème des premières assises nationales du tourisme en République du Congo qui se sont tenues, du 17 au 18 juillet 2017, à l'Hôtel Radisson Blu, à Brazzaville. Sous le patronage du Premier ministre, chef du gouvernement, Clément Mouamba. Son objectif global était de constituer un moment d'échanges et de discussions entre les principaux acteurs nationaux et internationaux du secteur et d'aider le gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique de développement durable du tourisme. Les travaux ont été présidés par Arlette Soudan-Nonault, ministre du tourisme et des loisirs, en présence du Dr Taleb Rifai, secrétaire général de l'O.m.t (Organisation mondiale du tourisme)

La photo de famille des assises.

Organisées avec l'appui du P.n.u.d (Programme des Nations unies pour le développement) et de l'O.m.t (Organisation mondiale du tourisme), les assises nationales du tourisme ont connu la participation des départements ministériels dont les activités impactent le développement du tourisme, le secteur privé dans toutes ses composantes, la société civile, les partenaires bi et multilatéraux, les experts nationaux et internationaux du secteur.

Moment historique pour l'émergence du développement d'une véritable politique touristique au Congo, ces assises ont été l'occasion d'intenses échanges, de partage d'expériences, à travers cinq panels animés et de multiples propositions.

De ces échanges, les panelistes ont établi la relation entre l'écotourisme et l'économie bleue, tout comme la question environnementale qui sous-tend la notion de durabilité par l'utilisation du capitale naturel et culturel, la signification et l'importance de la gouvernance, dans une synergie entre le secteur public, le secteur privé et la société civile, le rôle régulateur de l'Etat dans la vente de la destination Congo, la promotion et la valorisation de la destination Congo, prescription du plan directeur, la banalisation des images négatives que renvoient les médias occidentaux sur l'Afrique, l'appropriation d'une pensée positive sur la destination Afrique, le développement d'un plan de communication et d'une diplomatie du tourisme de l'Afrique centrale pour la destination Afrique, en général, et du Congo, en particulier, l'implication des parcs zoologiques associés à des sites de loisirs modernes dans les grandes villes de la sous-région, le tourisme médical, avec la construction des hôpitaux modernes, l'ouverture de B.i.t (Bureaux d'informations touristiques) pour la visibilité de la destination Congo, le renforcement des capacités du personnel touristique, etc.

Ces discussions ont débouché sur quelques recommandations. Il s'agit, entre autres, de la mise en place d'un fonds de garantie pour les entreprises touristiques, l'ouverture des capitaux des entreprises, la mise en place d'une politique de visas électroniques, la formation initiale dans le secteur du tourisme et des loisirs.

Ouvrant les travaux de ces assises, le Premier ministre Clément Mouamba a rappelé l'importance du tourisme dont les effets bénéfiques ne sont plus, selon lui, à démontrer. *«Les potentialités du tourisme au Congo sont immenses, malheureusement encore, sous exploitées. Nous avons la volonté d'inverser les choses positivement. J'attends de vos assises qu'elles soient une force de propositions qui va permettre au Congo d'asseoir un secteur touristique dynamique et moderne, qu'elles deviennent le fer de lance du tourisme national»*, a-t-il déclaré.

Le représentant du P.n.u.d, Anthony Kwaku Ohemeng Bohameh, a réaffirmé la détermination de son institution et celle de l'O.m.t à accompagner le gouvernement dans le développement de ce secteur, en partenariat avec le Ministère du tourisme et des loisirs. *«Nous serons à vos côtés, jusqu'à l'aboutissement de ce processus, et ensemble, nous mettrons tout en œuvre pour faire de cette stratégie un outil de développement durable du tourisme en République du Congo»*, a-t-il promis. En outre, il a souhaité que cette stratégie, orientée dans une optique de développement durable, puisse être arrimée aux O.d.d (Objectifs de développement durable), ainsi que sur le P.n.d (Plan national de développement).

Pour Taleb Rifai, le tourisme est un secteur intégrateur qui favorise le dialogue avec les communautés locales. *«Le continent africain doit jouer pleinement ce rôle»*, a-t-il précisé, tout en rassurant les autorités congolaises de la disponibilité de son organisation à assister le Congo dans le processus du développement durable du tourisme.

Clôturant les travaux de ces assises, Mme Arlette Soudan-Nonault s'est réjouie des objectifs atteints. *«Nous entrons dans une nouvelle ère, celle du tourisme en marche en République du Congo»,* a-t-elle déclaré. Avant d'annoncer la tenue, chaque année, sur le territoire national, d'une conférence du tourisme, afin de faire le point sur l'état d'avancement des préconisations du plan directeur. *«Nous avons, désormais, un guide et une feuille de route, le plan directeur de développement durable du tourisme à la réalisation duquel nous allons; désormais; consacrer notre énergie. Fini le pilotage à vue qui, faute de synchronisation et de perspective, nous a longtemps tenu lieu de politique touristique. La balle est dans notre camp et nous n'avons pas le droit d'échouer»*, a-t-elle indiqué, en pensant que ces assises ne seront pas une circonstance isolée, sans suivi, ni évaluation. *«Nous avons longtemps attendu, l'heure est à l'action»,* a-t-elle lancé.

En marge de ces assises, le secrétaire général de l'O.m.t a été reçu en audience par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso.

Lors de sa visite au monument de Pierre Savorgnan De Brazza, à Bacongo, il a dévoilé la plaque marquant la célébration de l'année internationale du tourisme durable pour le développement.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Département du Pool

L'Onu et le Congo ont lancé un appel de fonds, pour un plan d'urgence humanitaire

Face à une situation d'urgence humanitaire dans le Département du Pool, le gouvernement de la République du Congo, le Système des Nations unies et 16 autres partenaires humanitaires ont lancé, le 17 juillet dernier, un appel de fonds de 23,7 millions de dollars (plus de 13 milliards de francs Cfa), pour financer un plan de réponse humanitaire, afin de venir en aide à 138.000 personnes en détresse.

Des populations déplacées du Pool.

Les violences et l'insécurité qui secouent certains districts du Département du Pool, depuis avril 2016, ont des conséquences dramatiques sur la population et ont provoqué, à ce jour, le déplacement de près d'une personne sur trois de ce département. Une enquête sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle menée en juin 2017 auprès des personnes affectées a révélé que plus de la moitié des familles sont en situation d'insécurité alimentaire. Elles font face à de grandes difficultés d'accès à la nourriture et aux besoins élémentaires de base. Ces difficultés ont des répercussions catastrophiques: le taux de malnutrition aiguë global parmi les enfants déplacés de moins de 5 ans est de 17,3% et atteint même 20,4% dans le Département de la Bouenza, dépassant le seuil d'urgence de 15% établi par l'O.m.s. De plus, ces chiffres laissent présager une situation encore plus grave dans certaines localités difficilement accessibles, depuis juillet 2016. L'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux produits du marché est devenu de plus en plus restreint. Les infrastructures d'accueil pour les déplacés ayant fui les zones d'insécurité sont pratiquement inexistantes, les laissant ainsi dans la détresse.

Les besoins humanitaires les plus urgents sont liés à la sécurité alimentaire et la nutrition, à l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène et à l'accès aux services de santé de base. Les besoins en matière de protection sont nombreux: ces populations sont exposées à des attaques, des menaces, aux violences sexuelles, à la perte ou à la séparation familiale.

Le plan de réponse humanitaire vise à apporter une assistance d'urgence, à renforcer la protection et la résilience de ces hommes, ces femmes et ces enfants en danger. Il s'agit des personnes vulnérables restées dans les districts du Pool affectés, des personnes déplacées dans les zones affectées et celles ayant trouvé refuge dans les départements voisins ainsi que leurs familles d'accueil. Ce plan d'urgence humanitaire concerne les domaines de la santé; la nutrition; la sécurité alimentaire; l'éducation; la protection; les abris; l'eau, l'hygiène et l'assainissement; le relèvement précoce et la coordination. Cette première planification humanitaire mettra l'accent sur la réponse d'urgence, mais aussi sur la recherche de solutions durables.

En vue de sauver des vies, les Nations unies ont immédiatement besoin de 23,7 millions de dollars américains pour continuer à fournir une assistance humanitaire d'urgence pour les six prochains mois.

(Communiqué de presse du Système des Nations unies; le titre est de la rédaction)

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville
Directeur de Publication:
Joachim MBANZA
Secrétaire de rédaction
Véran Carrhol YANGA
Tel: (242) 06.668.24.72/ 01 116 63 33

Saisie&Montage (PAO):
Atelier La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99
05.528.03.94
Pointe-Noire:
Tel:05.557.78.71
06.655.80.03 / 05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

Promovacances
airtel
internet
FORFAITS
YA POMBA
Des nouveaux
forfaits Internet
BALEZ à prix KDO
Compose *121*4#
PRIX
KDO
AG Partners
FORFAITS YA
POMBA
LE RESEAU DES SMARTPHONES

A.e.t (Association des anciens enfants de troupe du Congo)

La promotion 2016-2017 dédiée à l'A.e.t Lin Landry Emile Ondaye

L'A.e.t (Association des anciens enfants de troupe du Congo) a célébré, samedi 15 juillet 2017, la septième journée nationale de l'A.e.t, sous le thème: «Dans l'unité et la cohésion, poursuivons la consolidation des valeurs et de l'esprit A.e.t». A cette occasion, la promotion 2016-2017 (élèves de la Classe terminale) de l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc a été baptisée du nom de l'A.e.t Lin Landry Emile Ondaye, élève décédé le 18 décembre 1978, alors qu'il était en classe de Seconde A. La cérémonie s'est déroulée au sein de cette école, à Brazzaville, en présence des membres du bureau exécutif national de l'association, du secrétaire général de la Présidence de la République, Jean-Baptiste Ondaye, du secrétaire général du Conseil national de sécurité, le vice-amiral Jean-Dominique Okemba, du commandant de l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc, le colonel Jacques Ekiabeka, et des membres de la famille Ondaye.

De g. à dr: Jean-Dominique Okemba , Jean-Baptiste Ondaye et Rémy Ayayos.

Dépôt de gerbe de fleurs à la stèle des A.e.t, sonnerie aux morts, marche vers l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc et allocutions ont marqué la célébration de la journée nationale de l'A.e.t sous le patronage du colonel Rémy Ayayos, premier vice-président du bureau exécutif national de l'Association des anciens enfants de troupes. Dans son allocution ce dernier, a rappelé la tradition de l'association qui veut que *«les valeurs héritées des grands anciens soient transmises, sans transgression, aux générations futures»*.
La journée nationale de l'A.e.t, instituée par le congrès de l'association tenue en 2010 est l'occasion, pour la communauté des A.e.t, d'accueillir solennellement, en son sein, ses nouveaux membres, que sont les élèves sortis de l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc.
Ainsi, la dernière promotion fraichement sortie cette année,

Lin Landry Emile Ondaye.

a été baptisée du nom de l'A.e.t Lin Landry Emile Ondaye, qui avait le numéro matricule 1408, de la promotion José Marti. *«Cet hommage inédit, rendu à un enfant de troupe disparu à fleur d'âge, s'explique par l'excellence et le mérite individuel qu'il a su incarner durant toute sa scolarité et qui a fait son renom jusqu'à ce jour. Nous tenons donc ici, à témoigner à toute sa famille, de notre solidarité dans le souvenir et de notre profond respect pour la pérennité de son nom»*, a indiqué le colonel Rémy Ayayos.
Par la suite, le commandant Ngoma a présenté la biographie de Lin Landry Emile Ondaye, né le 2 février 1963 à Brazzaville. Fils de Cyprien Ondaye, inspecteur de l'enseignement primaire hors classe et de Jacqueline Ndombi, commerçante, il est le quatrième d'une lignée de onze enfants élevés dans le strict respect des principes sacrés de la religion chrétienne. Au terme d'un brillant cycle primaire commencé à Fort-Rousset (actuel Owando), puis à Boundji, pour s'achever à l'Ecole officielle Moussa-Eta de Gamboma et cela au gré des affectations successives de son père, alors qu'il se trouvait en classe de Cm1 et sur l'insistante proposition de son maître qui avait décelé en lui d'importantes potentialités, le jeune Ondaye, âgé de onze ans, se présentera avec la plus grande facilité et satisfera cette même année, au Cepe (Certificat d'études primaires et élémentaires), au concours d'entrée en 6ème et, cerise sur le gâteau, il sera reçu au sixième rang sur 63 admis, au concours d'entrée à la prestigieuse Ecole militaire préparatoire des cadets de la révolution, rebaptisée depuis Général Leclerc. Décédé à fleur d'âge, l'A.e.t Ondaye incarnait déjà l'espoir de toute une famille.
Pour sa part, au nom de la famille, André Ernest Nganguia a remercié les autorités militaires qui ont bien voulu raviver la mémoire de leur fils. *«Ce jour 15 juillet 2017 est donc, pour notre famille, un jour mémorable au cours duquel est célébrée la sortie d'une nouvelle promotion des élèves de l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc, baptisée en mémoire de notre regretté fils, neveu, oncle et frère, Lin Landry Emile Ondaye»*, a-t-il déclaré.

Pascal-Azad DOKO

Commune de Pointe-Noire

Vers le lancement du projet de drainage des eaux pluviales de la ville de Pointe-Noire

La salle de mariage de l'hôtel de ville de la commune de Pointe-Noire a abrité, jeudi 13 juillet 2017, les travaux de l'atelier de restitution du premier comité de pilotage du projet de drainage des eaux pluviales de la ville de Pointe-Noire. C'était en présence de Philippe Bakobi, représentant du Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux, Disso Bakonga, secrétaire général du Conseil départemental et municipal de la ville de Pointe-Noire, Sophie Derudder, représentante de la délégation de l'A.f.d (Agence française de développement), Jean-Luc Rahuel, chef de la délégation du groupe Artelia Comète international chargé d'exécuter le projet et bien d'autres autorités.

Les membres des nouvelles instances.

D'entrée de jeu, Disso Bakonga, souhaitant la bienvenue à ses hôtes, a salué l'initiative du gouvernement relative au drainage des eaux pluviales de la ville de Pointe-Noire. «Vous voudriez bien transmettre au gouvernement de la République et au Chef de l'Etat, notre plus profonde reconnaissance pour la prise en compte de la problématique principale de l'assainissement pluvial de Pointe-Noire, qui constitue, pour nous autorités municipales, une épine sur nos pieds», a-t-il demandé.
Pour sa part, Alain Mpoué, membre de la délégation de l'A.f.d, a expliqué que ce projet a commencé à Brazzaville, avec le Ministère en charge de l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, il s'étend à Pointe-Noire. C'est un projet de 40 millions d'euros (environ 23 milliards de francs Cfa) qui va être présenté au Conseil d'administration de l'A.f.d au mois de septembre prochain, à condition que les études de faisabilité, notamment l'avant-projet détaillé soit disponible pour espérer que les travaux puissent démarrer en 2018. Ceux qui occupent les espaces retenus pour les travaux seront expropriés par le gouvernement. Car, le financement de l'A.f.d ne concerne pas les expropriations.
Ouvrant les travaux, Philippe Bakobi a rappelé que la réunion de ce comité «fait suite à la réunion de démarrage tenue dans cette même salle en date du 26 janvier 2017 et au cours de laquelle l'utilité du projet a été présenté, ceci face à la forte croissance démographique de la ville et de l'occupation de terrain non-viabilisé. Tout en soulignant l'importance de l'obtention des financements de la part de l'A.f.d pour la réalisation de ce projet». Il a signifié que les travaux de Pointe-Noire seront similaires à ceux réalisés à Brazzaville.
Après quoi, les participants à l'atelier ont suivi quatre exposés détaillés par les experts du groupe Artelia Comète international chargé de l'exécution dudit projet. Ils étaient axés sur le rapport du démarrage et le rapport de la première phase du schéma directeur diagnostic de la situation existante.
C'est pendant la phase des questions-réponses que les participants ont compris l'urgence et la nécessité de la réalisation du projet de drainage des eaux pluviales qui, une fois mis en œuvre, permettra d'améliorer les conditions d'assainissement de la ville de Pointe-Noire. Trois rivières seront aménagées dans le cadre des travaux de drainage des eaux de pluie: Songolo, Tchikobo et Tchinouka.

Equateur Denis NGUIMBI

Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement

Vers la mise en œuvre du protocole de Nagoya

Du 18 au 19 juillet 2017, la salle de conférence de l'Acerac, à Brazzaville, a abrité un atelier de formation des acteurs de mise en œuvre du protocole de Nagoya qui porte sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Ouvert par Joël Loumeto, conseiller à l'environnement, en présence de Madzou-Moukili, point focal, cet atelier avait pour objectif de transmettre les informations sur les dispositions du protocole de Nagoya, en vue de renforcer les capacités des acteurs intervenant dans la gestion et l'utilisation de la biodiversité, notamment les responsables des aires protégées de notre pays.

Joël Loumeto.

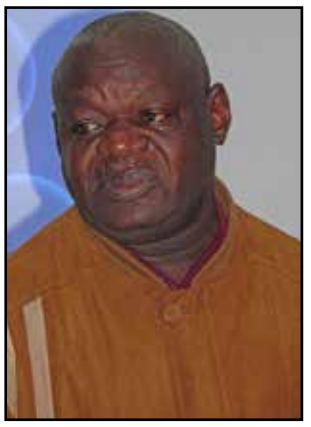

Madzou-Moukili.

Près de 36 participants ont pris part à l'atelier sur le protocole de Nagoya, dont les responsables des aires protégées, les représentants du Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement, du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, de l'Organisation nationale de la propriété intellectuelle.
Adopté lors de la 10ème conférence des parties à la convention sur la diversité biologique des Nations unies, le 29 octobre 2010, à Nagoya, au Japon, le protocole qui porte le nom de la ville japonaise entré en vigueur le 12 octobre 2014. C'est un accord international sur la biodiversité qui vise un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques des plantes, animaux, bactéries ou d'autres organismes naturels, dans un but commercial, de recherche ou pour d'autres objectifs. Il devrait permettre de mieux combattre la bio-piraterie: l'approbation illégitime des ressources génétiques.
Le Congo a ratifié le protocole de Nagoya le 14 mai 2017 et plusieurs actions sont menées, en vue de sa mise en œuvre au niveau national. Il s'agit principalement de la sensibilisation des acteurs de mise en œuvre regroupant les représentants des administrations publiques, de la recherche scientifique, de l'agriculture et de l'élevage, des organisations de la société civile, des populations autochtones. Ces actions concernent aussi l'élaboration de la stratégie nationale, de son plan d'actions et de la carte des acteurs; l'élaboration des avant-projets de textes réglementaires devant compléter les projets de lois portant sur le code de l'environnement et régime forestier en cours de révision.
Les principaux modules développés pendant l'atelier sont les suivants: «Comprendre les ressources génétiques d'origine végétale» par Victor Kimpouni; «Comprendre le savoir traditionnel» par Félix Ngoliélé; «La présentation du cadre juridique sur l'Apa», par Brice Sévérin Pongui, et «la mise en œuvre du mécanisme Apa».
Les résultats attendus de cet atelier sont, entre autres:
- la compréhension des éléments fondamentaux et le mécanisme du processus Apa;
- la définition du rôle et de l'implication des responsables des aires protégées et des autres acteurs dans la mise en œuvre du protocole de Nagoya;
- la sensibilisation des participants sur la mise en œuvre du protocole de Nagoya au niveau national et sous-régional;
- la sensibilisation des participants sur les outils de mise en œuvre en cours de validation. Un communiqué final a clos les travaux les travaux de cet atelier.

Victor GUEMBELA

Coup d'oeil en biais

Un débat inédit dans l'arrondissement 3 Poto-Poto à Brazzaville

Dans l'attente des résultats des scrutins du dimanche 16 juillet 2017, il faut relever le débat public organisé par deux candidats en compétition dans une même circonscription électorale, à Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville. Il s'agit de Mohamed Samba (Club 2002-Pur), et Vincent H. Ampala, suppléant De Marc Dambongo, candidat indépendant. Le débat s'est déroulé non pas sur un plateau de télévision, ni sur les antennes d'une radio, mais dans une concession et devant des potentiels électeurs. On en a eu les échos, grâce à la chaîne de télévision privée D.r.t.v, qui y avait envoyé un reporter. Un modérateur donnait, à tour de rôle, la parole aux deux débatteurs, qui ont dévoilé leurs idées et préoccupations pour leurs concitoyens. Moralité: tous, hommes politiques, journalistes et même militants de partis politiques peuvent tirer de nombreuses leçons de ce face-à-face démocratique. Pour que les élections ne donnent plus lieu à des violences, que les médias ne soient plus bâillonnés, ni gérés de main de fer par le pouvoir politique ou que des hommes politiques ne jettent plus leurs adversaires de l'opposition en prison, à cause de leurs idées, etc. Un témoin a dit: «Nous avons besoin de tels débats démocratiques. Malheureusement, notre démocratie est prise en otage» par les acteurs politiques de tous poils.

Des braqueurs d'un expatrié chinois arrêtés grâce à la vidéo-surveillance

Travaillant dans une société d'exploitation minière basée à Souanké, un district du Département de la Sangha, un expatrié chinois a été braqué par un groupe de trois malfrats, de nationalité congolaise, dont le chef de file est un certain Magloire. Ceux-ci lui ont extorqué 4 grammes d'or. La scène s'est déroulée dans la nuit du 5 au 6 juillet 2017. La police a réussi à mettre la main sur eux, grâce au film de la vidéo-surveillance installée au domicile de l'infortuné. Visionnée par les services de la direction départementale de la police de la Sangha, la vidéo a fourni les premiers éléments de l'enquête. Les voleurs auraient marchandé leur butin à hauteur de 100.000 francs Cfa. Ils seront remis à la justice, pour répondre de leur forfaiture.

Un accident a fait un mort sur la route de Louingui-Loumo, après les législatives

Après la campagne électorale endeuillée par l'accident sanglant des militants U.d.h-Yuki, les élections législatives et locales, scrutin du dimanche 16 juillet 2017, n'ont pas manqué d'avoir aussi une page dramatique. Un accident de circulation s'est produit, en effet, sur la route Louingui-Loumo, lundi 17 juillet dernier. Il a fait un mort, une femme, en l'occurrence Clémentine Maoungou, et trois blessés graves. Le véhicule, qui serait tombé dans un ravin, faisait partie d'un convoi transportant l'équipe de campagne de la ministre Rosalie Matondo, tête de liste P.c.t aux élections locales, dans la circonscription de Loumo, dans le Département du Pool. On ne sait pas si l'excès de vitesse est la cause de cet accident.

Dialogue au Congo: les observateurs de l'U.a en demandent à leur tour

Selon l'équipe des observateurs de l'U.a, dirigée par l'ancien Premier ministre malien, Diango Cissoko, qui a livré ses observations, les élections législatives et locales se sont déroulées dans la tranquillité. Il n'empêche. Ils n'ont pas voulu faire table rase de la non-participation à ces joutes d'une frange de l'opposition qui a appelé au boycott desdites élections. De fait, la délégation a demandé au gouvernement de «prendre des mesures politiques fortes de décrispation favorables à la reprise du dialogue entre le pouvoir et l'opposition». Pour la mission de l'U.a, la préservation de la paix passe, inéluctablement, par «la voie du dialogue dans la résolution des différends et autres contradictions politiques», a ajouté le chef de la délégation.

Un candidat a saisi la Colel pour contester les résultats de Gamboma 2

Les élections législatives couplées aux locales du dimanche 16 juillet 2017 ont risqué de mettre le feu aux poudres, surtout à l'intérieur du pays. Candidat indépendant dans la deuxième circonscription de Gamboma, dans le Département des Plateaux, Emmanuel Obami ne décolère pas. Il annonce avoir saisi la Colel (Commission locales des élections), pour contester les tendances des résultats sortis des urnes dans huit bureaux de vote. Pour lui, il y a eu des cas «très flagrants de fraude ou de tentative de fraude». Il affirme, en outre, que des urnes ont été bourrées dans plusieurs bureaux de vote, raison pour laquelle, ses délégués se sont abstenus de signer plusieurs procès-verbaux. Il stigmatise aussi la Force publique, qui aurait chassé ses délégués dans certains bureaux.

L'impact du gisement Moho-Nord est nul sur l'économie nationale

Après le lancement officiel de l'exploitation du gisement Moho-Nord, situé au large de Pointe-Noire, les Congolais s'attendent à une légère embellie de l'économie nationale, très dépendante des cours du baril de pétrole. Dans la pratique, rien de cela ne s'est produit, pour le moment. Pour s'en défendre, les décideurs publics ont servi aux Congolais la thèse du baril de pétrole dont le prix ne s'améliore pas. Des investigations menées auprès des cadres nationaux patriotes experts en la matière et les dirigeants des sociétés pétrolières, il ressort que la société Total aurait fait une proposition aux autorités nationales de vendre les cargaisons de pétrole revenant à l'Etat congolais à 47 dollars américains. Pour ce service, Total retiendrait une décote de 3 dollars sur un prix de 50 dollars le baril. Malheureusement, la partie congolaise a décliné l'offre, en exigeant de récupérer les cargaisons qui reviennent à l'Etat congolais, afin de les confier à des traders qui, comme les fonds vautours, sont à l'affut de telles occasions, pour se faire des super profits. En recourant au trader, la décote varie de 7 à 10 dollars américains. Ainsi, pour un baril vendu à 50 dollars américains, le trader remet à l'Etat congolais entre 40 et 43 dollars américains. Pourquoi refuse-t-on la proposition de Total? That is the question.

Elections législatives et locales

La mission de l'U.a recommande le dialogue, pour décrisper le climat politique

Lors d'une conférence de presse donnée mardi 18 juillet 2017, à l'Hôtel Michaël's, à Brazzaville, par son chef, Diango Cissoko, la mission d'observation électorale de l'Union africaine a fait le point du premier tour des élections législatives et locales qui s'est déroulé dimanche 16 juillet dernier. Les observateurs de l'Union africaine félicitent les autorités congolaises, pour avoir réussi à organiser le scrutin dans les délais, malgré un contexte économique et financier difficile. Mais, au regard des faits relevés sur le terrain, la mission a formulé quelques recommandations aux acteurs impliqués dans le processus électoral.

Des observateurs de l'U.a

A l'endroit du gouvernement, par exemple, il est recommandé de prendre des mesures politiques fortes de décrispation favorable à la reprise du dialogue entre le pouvoir et l'opposition; d'envisager la mise en place d'un fichier électoral national unique, fiable et consensuel; renforcer les conditions de participation des femmes et des jeunes à tous les niveaux de décision, en prenant et en mettant en œuvre les textes et aux autres mesures d'application en la matière.

La mission africaine déplore, en effet, qu'une frange de l'opposition se soit tenue en marge du processus. Elle exhorte tous les acteurs du jeu politique national *«à toujours privilégier la voie du dialogue dans la résolution des différends et autres contradictions politiques, en vue de préserver la paix et la cohésion nationale et sociale, gage du développement»*.

Les observateurs de l'Union africaine recommandent aux institutions en charge des élections, notamment la C.n.e.i (Commission nationale électorale indépendante), et la D.g.e.a (Direction générale des affaires électorales), d'améliorer sa communication sur le processus électoral, notamment par la mise en ligne d'un site informatif relayant l'ensemble des informations pertinentes et des textes relatifs aux opérations électorales; rendre les données statistiques et qualitatives relatives au processus électoral disponibles au public; accorder davantage de temps au renforcement de la formation du personnel électoral sur toutes les opérations du processus; doter le personnel électoral de signes distinctifs permettant de les identifier par rapport aux autres personnes présentes dans les bureaux de vote; mettre à la disposition de tous les bureaux de vote des scellés pour les urnes; améliorer les conditions de distribution des cartes d'électeurs qui pourraient être, par ailleurs, mises à la disposition des électeurs dans les centres de vote, le jour du scrutin; renforcer la présence des femmes dans la gestion du processus électoral, notamment en tant que membres de bureaux de vote; mettre à la disposition du personnel des bureaux de vote du matériel permettant un meilleur éclairage, lors du dépouillement.

Aux partis politiques, il est recommandé de recourir aux voies légales pour le règlement de tout différend électoral; préserver un climat de paix favorable à la participation citoyenne au processus électoral; renforcer la participation des femmes aux instances des partis politiques et leur présentation en tant que candidates aux différents scrutins; renforcer la formation de leurs délégués dans les bureaux de vote, afin de les rendre plus efficaces et pro-actifs.

A la société civile, la mission d'observation africaine recommande de prendre une part active au processus électoral par le déploiement d'observateurs et la sensibilisation des populations; développer, au-delà des élections, une stratégie d'éducation à la paix et de prévention des conflits.

De manière générale, la mission a constaté que la presque totalité des bureaux de vote visités a ouvert avec un retard consécutif à l'arrivée tardive de certains membres de bureaux de vote, à l'indisponibilité du matériel électoral ou encore au retard pris pour l'aménagement des bureaux. *«L'environnement autour des bureaux de vote visités par la mission était généralement calme et paisible. Les forces de sécurité étaient présentes. Cette présence a été, dans la majorité des cas, discrète, même si des cas d'intrusion ont été relevés à certains endroits»*, relève-t-elle. Et a, par ailleurs, rappelé que les bureaux de vote étaient tous aménagés de façon à assurer la fluidité du vote. Mais la mission a, toutefois, noté le peu d'affluence à l'ouverture du scrutin. Elle a aussi relevé que dans certains cas, le matériel électoral n'était pas en qualité ou en nombre suffisants. Dans de nombreux cas, il y a eu l'absence de scellés pour les urnes et parfois l'absence de listes d'émargement ou de procès-verbaux. *«Pour des circonscriptions qui n'ont pas pu voter, à cause des incidents, les élections y seront organisées, quand il y aura l'accalmie»*, a rassuré Diango Cissoko.

Pascal-Azad DOKO

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO
CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE
OFFICE NOTARIAL GALIBA / Me Henriette Lucie Arlette GALIBA
03, Boulevard Denis Sassou Nguesso, Plateau Centre-ville (ex-Trésor)
B.P: 964/Tél.: 05 540-93-13; 06 672-79-24/
E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr,
site: www.notairegaliba.com
REPUBLIQUE DU CONGO

PHARMACIE BEATITUDE

Société A Responsabilité Limitée / Capital social: 1.000.000 Francs CFA
Siège social: Brazzaville, 125, rue TSABA (ex-122 bis, rue Kikouimba)
Arrondissement 05 Ouénzé, RCCM: 14-B-4918 /
REPUBLIQUEDU CONGO

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET D'HARMONISATION DES STATUTS

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société «PHARMACIE BEATITUDE» SARL, dressé en la forme authentique par Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, le 10 Juillet 2017 et enregistré à la recette des impôts de Brazzaville la Plaine, le même jour 2017, sous folio 121/21, n°1466, les associés ont décidé:

- Du transfert du siège de la société: le siège précédemment établi au 122 bis, rue Kikouimba, est dorénavant fixé au 125, rue TSABA, Ouénzé, Brazzaville Congo;
- De la mise en harmonie des statuts de la société avec l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, révisé et adopté à Ouagadougou, (Burkina Faso), le 30 Janvier 2014.

En conséquence, l'ensemble des actes y relatifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 13 juillet 2017, sous le numéro 17 DA 578.

Mention modificative a été faite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, le 13 juillet 2017, sous le numéro M2/17-1367.

Pour avis,
Me Henriette L.A. GALIBA, Notaire.

Ex-C.p.c (Compagnie des potasses du Congo)

La R.d.p.h au secours des ex-agents, qui réclament leurs droits depuis 40 ans

Depuis la fermeture en 1977 de la C.p.c (Compagnie des potasses du Congo), des employés congolais réclament le paiement de leurs droits. Mais, aucune institution de la République n'a pu, jusque-là, donner une réponse satisfaisante à leurs revendications. Déjà, plus de la moitié de ces ex-agents a déjà quitté la terre des hommes. Leurs collègues sont désespérés, frustrés de vivre une situation à laquelle les pouvoirs publics demeurent indifférents.

Des membres du comité de suivi, dont Emmanuel Loubaki (deuxième à partir de la gauche) et Franck Loufoua-Bessi de la R.p.d.h, à gauche, lors d'une conférence de presse.

Dans le milieu des ex-agents de la C.p.c, c'est le désespoir total. *«Peut-être mourrai-je, moi aussi, sans pour autant percevoir mes droits»,* redoutait récemment, lors d'une conférence de presse, Emmanuel Loubaki-Kaya, président du comité de suivi des ex-travailleurs de la C.p.c (Compagnie des potasses du Congo). Une crainte qui est loin d'être anodine. Depuis 40 ans, lui et ses 1.199 compatriotes ayant travaillé à la C.p.c courent en vain après leurs droits. En fin 2016, le comité de suivi avait identifié 457 décès, sans oublier ceux qui meurent dans l'anonymat.

En 1977, l'entreprise française de droit privé exploitant la potasse à Tchitondi, à quelque 30 km à l'Est de Pointe-Noire, cessa définitivement ses activités, suite à la noyade entière de la mine, entre le 20 et le 22 juin, en raison d'une invasion d'eau venue d'une nappe phréatique qui venait d'être percée sans doute par mégarde par l'engin *«Borer»*, dans la nuit du 17 au 18 juin de la même année. Il fallut donc procéder à l'indemnisation des agents de la C.p.c. Mais, si les employés expatriés furent rapatriés dans leurs pays respectifs, les 1200 Congolais étaient contraints d'attendre les décisions de la commission technique mixte mise en place par la France et le Congo, pour *«étudier les conséquences de la catastrophe et statuer sur les conditions de licenciement du personnel congolais»*. L'étude se fit, cependant, sans la participation des travailleurs congolais ni des responsables du syndicat, la Fetramip (Fédération des travailleurs des mines et potasses), ni des membres de la C.s.c (Confédération syndicale congolaise).

Malgré les douze mois versés au terme des travaux de la commission mixte, les travailleurs congolais se montrèrent insatisfaits, car, *«les questions relatives aux frais d'assurance en cas de sinistre et autres n'ont pas été abordées»*. Commencées en 1979, les revendications furent immédiatement étouffées par le régime monopartite de l'époque. La résignation dura jusqu'en 1991, quand le problème fut posé de nouveau, pendant la Conférence nationale souveraine. C'est ainsi que le Tribunal du travail de Pointe-Noire ordonna, en 1993, la révision du calcul des droits et le paiement de l'allocation de réinsertion à hauteur d'un million de francs Cfa par personne. Mais, en 2008, les espoirs se sont effondrés, lorsque la Cour constitutionnelle se déclara incompétente dans cette affaire. D'où le recours des ex-agents de la C.p.c à une O.n.g, la R.p.d.h (Rencontre pour la paix et les droits de l'homme).

Se joignant au comité de suivi, l'O.n.g de défense et de promotion des droits de l'homme multiplie, depuis près de dix ans, des initiatives pour recommander au gouvernement congolais *«de procéder à la révision complète des termes relatifs à la réparation du préjudice subi par les ex travailleurs suite à la fermeture de la C.p.c, d'exécuter les termes de la convention d'établissement de départ liant les gouvernements français et congolais, s'agissant des assurances et autres, de se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres instruments juridiques internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme, de respecter les dispositions constitutionnelles relatives au droit du travail et de se conformer au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en ses articles 6, 2 et 7».* Reste à savoir si les autorités congolaises briseront le silence pour éclairer la lanterne de l'opinion et, partant, apporter une solution définitive à ce qu'on pourrait désormais appeler *«Affaire C.p.c».*

John NDINGA-NGOMA

ADL LINK

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle / Capital social: 1.000.000 francs F. Cfa
Siège social: 277, Avenue Léon Jacob, Mpila, Ouenzé, Brazzaville
RCCM: CG/BZV/17 B 7123 – République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du trois juillet deux mil dix-sept, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts;

Objet Social: La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:
- Ingénierie - Prospection – Exploitation Minière.
Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application, le développement ou de le rendre rémunérateur;

Dénomination Sociale: La société prend la dénomination suivante: ADL LINK;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 277, Avenue Léon Jacob, Mpila, Ouenzé (République du Congo);

Durée: La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

Capital Social: Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

Administration de la Société: La Société est gérée et administrée par Monsieur ANTONA François Noël, demeurant à Brazzaville ;

Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société.ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 10 juillet 2017, sous le numéro 17 DA 573;

Immatriculation: La Société dénommée ADL LINK est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM: CG/BZV/17 B 7123.

Pour avis,
Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire

Circonscription de Kellé (Département de la Cuvette-Ouest)

Six candidats sur sept rapportent que le scrutin n'a pas eu lieu

Dans un compte-rendu de réunion publié le 17 juillet 2017, à Kellé, par six candidats (Dieudonné Ossié, Grégoire Lefouoba, Jean-Didier Mbélé, Albert Olémi, Gaston Lébiki et Antoine Kossaleba Ndzebé), en dehors de Therry Obié, le scrutin n'a pas pu avoir lieu dans la circonscription de Kellé. Ce qu'ils rapportent dans un compte-rendu d'une concertation tenue, selon eux, avec le sous-préfet de Kellé. En voici l'intégralité:

«Prélude à la tenue du scrutin du 16 juillet 2017 dans la circonscription électorale de Kellé (Département de la Cuvette-Ouest), les sept candidats à cette élection ont pris part à une réunion d'échange de points de vue présidée par Monsieur le sous-préfet, chef du District de Kellé. Au cours de cette réunion, il a été clairement constaté que la composition des bureaux de vote n'était pas conforme aux dispositions de la loi électorale et à celle de la concertation de Ouesso qui stipulent qu'un bureau de vote devrait être composé comme suit: un président (représentant de l'administration); un premier assesseur (issu de la majorité présidentielle); un deuxième assesseur (représentant les partis de l'opposition); un troisième assesseur (représentant les partis du centre); un quatrième assesseur (représentant la société civile); et, enfin, un secrétaire (représentant le Ministère en charge des élections).

Malheureusement, au vu de l'arrêté n°004/MIDDL/DCO/SG du 6 juillet 2017, les 47 bureaux de vote composant la circonscription électorale de Kellé sont non seulement exclusivement confiés aux militants d'un seul candidat, mais il y a aussi que, parmi ceux-ci, on note la présence: des absents; de plusieurs non-résidents; de diplomates; des militaires; des personnes analphabètes; des décédés.

Compte-tenu des anomalies ainsi constatées, les suggestions suivantes ont été faites à l'endroit du sous-préfet:
- le remplacement de certains présidents des bureaux de vote incompatibles par d'autres;
- le remplacement des membres des bureaux absents, déplacés ou décédés par d'autres.

On remarque, par ailleurs, que les bureaux de vote ainsi composés sont ceux qui étaient formés à l'occasion des élections précédentes (locales 2014, référendaires 2015 et présidentielles 2016). Ce qui laisse croire que l'arrêté portant nomination des membres des bureaux de vote n'a pas été réactualisé.

Après la concertation entre les sept candidats et le sous-préfet, une autre concertation a eu lieu, cette fois-ci, sous l'autorité de Monsieur Otoungou, coordonnateur départemental des élections dans le Département de la Cuvette-Ouest, en présence du sous-préfet, du président de la Colel, du délégué de la C.n.e.i, de l'administrateur-maire de la ville de Kellé et des représentants de la Force publique (F.a.c, gendarmerie et police).

D'entrée de jeu, le coordonnateur départemental a insisté sur le fait que ce scrutin devrait se dérouler dans un climat d'apaisement total et surtout, de transparence. A l'issue de cette seconde concertation, il a été retenu ce qui suit:
- le remplacement des non-résidents et de tous les autres cas d'incompatibilité, des personnes analphabètes, déplacées ou décédées;
- la représentativité de tous les candidats dans les bureaux de vote.

En dépit de tous ces efforts consentis en vue d'une élection apaisée et transparente et contre toute attente, Monsieur le sous-préfet s'est obstiné à maintenir les mêmes membres des bureaux de vote, au point d'arriver à une composition monocolore de ceux-ci. En agissant ainsi, il a rejeté en bloc toutes les suggestions judicieuses issues de ces deux concertations. D'où les manifestations spontanées et pacifiques des électeurs. En conséquence de tout ce qui précède, le scrutin du 16 juillet 2017 n'a pas eu lieu à Kellé».

Dialogue interreligieux

La question de la violence islamiste: qu'en disent les Africains?

Il arrive un moment où le monde chrétien a l'impression que le dialogue interreligieux est une chimère, que s'engager sur cette voie relève du soliloque. Car, font valoir les uns, dialoguer suppose une égale volonté entre deux partenaires de se respecter dans la différence et de s'engager à atteindre un objectif commun, de paix si possible. Les attaques contre les chrétiens en Irak, en Syrie, au Nigéria, en Somalie et même dans cet Occident qui se déchristianise à vue d'œil donnent pourtant l'impression *«qu'en face»*, la bonne volonté n'existe pas. Qu'il n'y a pas le désir ardent de mettre fin ou même de se démarquer des barbaries qui se perpétuent au nom de Dieu.

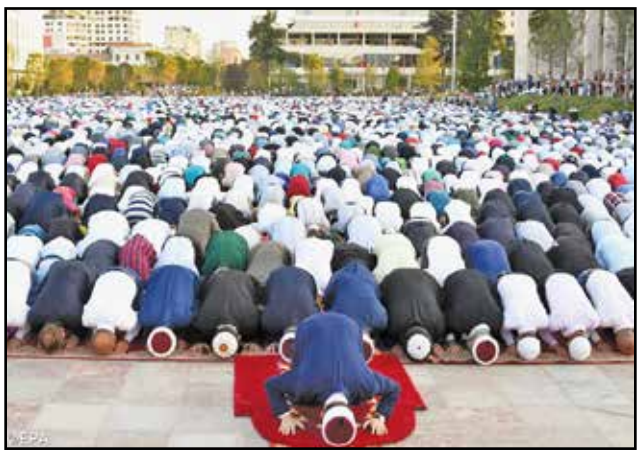

Des musulmans en prière.

Mais, le Pape François insiste: il ne faut pas s'arrêter à l'écume des choses; le vrai islam n'est pas celui qui se revendique devant les caméras couteau ensanglanté à la main. Ce à quoi nous assistons est *«une vraie guerre»*, dit le Saint-Père; *«une guerre mondiale par morceaux»*, mais *«pas une guerre de religion»*. Au long de ses catéchèses et de ses prises de position, dans des pays islamisés comme lors de rencontres avec de hauts-dignitaires musulmans au Vatican, le Pape François s'est établi dans une constance: il est aberrant de tuer au nom de Dieu. *«Chaque religion veut la paix»*, soutient fermement le Souverain Pontife. Mais, émerge une interrogation souvent entendue: *«Puisque ceux qui tuent au nom de Dieu ne représentent pas le vrai islam, que deviennent ceux qui incarnent la manière juste de prier et de croire en islam? Où sont-ils? Que disent-ils?»*

Les réponses ne sont pas simplistes. Elles sont nombreuses et variées et ne peuvent pas se percevoir toutes, en usant de son sonotone. Et c'est peut-être pourquoi les communautés chrétiennes ont du mal à percevoir les voies de cet islam-là, débarrassé des contingences ou des atavismes de violences, se revendiquant libre de toutes les scories de sang.

En septembre prochain, Rome accueille la troisième édition de son carnaval africain. Entreprise timide au départ, ce carnaval s'est confirmé, l'an dernier, comme le creuset de modes d'expressions noires, s'adressant au-delà du continent africain à autant de diversités éparpillées de part et d'autre de l'Atlantique. Sénégalais et Vénézuéliens; Haïtiens et Brésiliens; Congolais des deux rives et Paraguayens se sont trouvé autant de raisons de se dire frères par leurs fois plurielles et leurs talents polysémiques. Retrouvant d'instinct, comme qui dirait, le cordon ombilical qui mène des côtes de Loango au port brésilien de Valongo, par où débarquèrent plus de 900 mille esclaves africains au 19ème siècle, ils ont cherché à donner de la voix sur les questions de l'heure.

Pour l'édition de cette année, le carnaval africain de Rome a décidé d'inscrire à ses débats et conférences, la question de la violence islamiste: qu'en disent les Africains? Le sujet ne manquera certainement pas de passion, mais on peut parier que si une manifestation aussi populaire et éloignée de la religion, rassemblant chrétiens et musulmans, a décidé de s'affranchir des peurs qui tenaient jusqu'ici cousues les bouches de la diaspora, c'est qu'elle a senti le besoin de parler. Et de réagir à la confusion qui, dans l'opinion, commence à assimiler islam à violence. Le Mouvement des Africains d'Italie à l'origine de cette initiative veut s'afficher comme un incubateur de la meilleure façon de dire et de voir l'Afrique. Et donc de considérer l'une de ses religions les plus importantes malgré le brouillage que peut induire l'activisme d'organisations obscurantistes comme Boko Haram au Nigéria, Shebabs en Somalie ainsi que tous ceux qui, comme eux, soutiennent qu'il y a du paradis à gagner en versant le sang de l'humain, que Dieu a placé au centre de la création.

Les signes d'une lecture et d'une pratique de l'islam autres que ceux qui se déduiraient des enlèvements et décapitations horribles existent, à nous de savoir les lire. Car ceux qui prônent la violence ne sont pas la majorité des musulmans.

En France, la semaine passée, une trentaine d'imams européens partis d'Italie et de Belgique ont entamé une *«marche contre le terrorisme»*. S'étant ralliés à leurs homologues de France, à Paris, ils entendent parcourir en bus la France, l'Allemagne et la Belgique. *«Notre message est clair: on ne peut pas associer l'islam à ces barbares et ces assassins»*, a déclaré l'Imam Hassen Chalghoumi. Une des étapes les plus émouvantes prévues est Saint-Etienne du Rouvray, en Haute-Normandie. C'est là qu'il y a un an fut égorgé sur l'autel de son église et en pleine messe le père Jacques Hamel. *«Toutes les religions veulent la paix»*. Il suffit parfois de savoir écouter leurs silences.

Albert S. MIANZOUKOUTA

COMMUNIQUÉ NÉCROLOGIQUE

M. René LOUPIA MALONGA (membre de la Communauté Sant'Egidio, consultant de la Commission diocésaine pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse) et famille, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, oncle et grand-père, M. LOUPIA Benoît, survenu le 17 juillet 2017, à Brazzaville, à la suite d'une longue maladie.

La veillée mortuaire se tient au quartier Loua, dans l'arrondissement 8 Madibou, de Brazzaville, sur la route nationale n°1.

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

SCAB - CONGO S.A.

SOCIETE PRIVEE DE SECURITE ET DE GARDIENNAGE AU CONGO

AVIS DE RECRUTEMENT

La SCAB CONGO est une société anonyme de droit Congolais qui a pour activités principales la sécurité et le gardiennage.

Dans le cadre du développement des activités de son Agence de Brazzaville; elle porte à la connaissance du public qu'elle procède au recrutement de :

• Un(1) Assistant Contrôleur de gestion.
Les candidats doivent être de nationalité congolaise et répondre aux critères de qualification.

1. DOSSIER A CONSTITUER:
• une lettre de motivation;
• un certificat de nationalité;
• un casier judiciaire;
• un extrait d'acte de naissance;
• six photos identité;
• Copies certifiées des diplômes;
• un curriculum vitae détaillé;
• Certificats de travail.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés au Chef d'Agence et envoyés à l'adresse suivante: 166, rue Charles Foucault quartier Mfoa par Nelson MANDELA (Centre ville) BP: 15061 ou par courriel à: agencescab.brazzaville@scab-securite-congo.com

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 02 aout 2017 à 12H30.

N.B: Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués pour des entretiens.

2. LIEU D'AFFECTATION
Locaux de l'Agence à Brazzaville, avec déplacements éventuels nécessaires sur tout le territoire national.

3. POSTES A POURVOIR
3.1. Assistant Contrôleur de gestion:
i. profil du poste:
Sous l'autorité du Contrôleur de gestion, l'Assistant effectue les taches non exhaustives ci après:

• Participer à élaboration du budget prévisionnel et des états financiers;
• Participer aux inventaires physiques périodiques des stocks
• Suivi et analyse des comptes fournisseurs et clients;
• Suivi du compte avance des travailleurs;
• Suivi de la facturation;
• Contrôle les dépenses dans le cadre budgétaire;
• Suivi des lignes budgétaires.

ii. Qualifications requises:
• Formation supérieure en Comptabilité, finances et gestion (diplôme niveau maximum Bac+2);
• Expérience d'une année au moins dans une fonction similaire;
• Forte capacité de travail en équipe;
• Autonome, rigoureux et organisé;
• Connaissance de la fiscalité;
• Bonne connaissance des logiciels de gestion;
• Maitrise de l'outil informatique et internet.

Fait à Brazzaville, le 18 juillet 2017

Le Chef d'Agence

Aristide MATOKO

ACTED CPDM

APPEL D'OFFRES NATIONAL

N°d'Appel d'Offres: T/20/CQW/82D/AEL/RCT/RCG/BZ/LOG/19-07-17/001

ACTED invite les fournisseurs de fournitures et services à soumettre leurs offres pour chaque lot décrit ci-dessous:

Lot	Description	Quantité	Unité	INCOTERMS/ Lieu de livraison	Date limite de livraison
1	Service traiteur	3150	Personne	Pour plusieurs sessions de formations à N'kayi, Loudima et Madingou	A la fin des formations
2	Fournitures de bureau	1	Lot	A récupérer chez le fournisseur	1 mois
3	Location salle pour 30 personnes	1	Salle/Localité	A N'kayi, Loudima et Madingou, en fonction du bon de commande	3 mois

L'appel d'offres sera conduit en utilisant les documents d'offre standards d'ACTED et ouvert à tous les fournisseurs et prestataires de services qualifiés. Les Documents d'Offre (en français) peuvent être retirés gratuitement par tous les soumissionnaires intéressés aux adresses suivantes :
• Bureau de représentation ACTED en République du Congo, à Brazzaville, Case J 019V, OCH, Moungali 3
• Bureau ACTED Bouenza, 2, rue Mâ NGOUNGA, en face de l'hôpital de base de N'kayi
Ou peuvent être téléchargés à partir du site internet d'ACTED www.acted.org dans la rubrique "Appels d'offres".

Les soumissionnaires potentiels sont encouragés à consulter le site internet d'ACTED régulièrement pour des modifications éventuelles au présent appel d'offres et/ou aux documents à soumettre.
Une séance d'information préalable à la soumission sera organisée le 26 juillet 2017 à 14 heures au bureau de représentation d'ACTED à Brazzaville. La participation de tous les soumissionnaires intéressés à cette séance d'information est préférable mais non obligatoire.
Toutes les offres doivent être soumises avant le 01 août 2017 à 13 heures à l'adresse mentionnée ci-dessus dans une enveloppe scellée ou par email à congo.tender@acted.org, Cc tender@acted.org. Les offres en retard seront automatiquement rejetées.

ACTED ne prend en charge aucun frais ou dépense étant occasionné(e) pour le soumissionnaire par la préparation et la soumission de son offre à ACTED.

La séance d'ouverture des offres se tiendra le 01 août 2017 à 15 heures dans le bureau de représentation d'ACTED en République du Congo, à Brazzaville. La présence des représentants des soumissionnaires est autorisée. Pour toute question concernant l'appel d'offres, veuillez contacter le bureau de représentation d'ACTED à Brazzaville, à l'adresse ci-dessus mentionnée le 28 juillet à 17 heures au plus tard par téléphone (+242 05 52 80 003/ 06 95 91 992) ou par email à congo.tender@acted.org, copie tender@acted.org.

Paroisses de Noisy le Grand et Gournay sur Marne (Diocèse de Saint Denis-France)

L'Abbé Serge Babingui a célébré ses dix ans de vie sacerdotale

Samedi 1er juillet 2017, l'Abbé Serge Babingui, prêtre de l'Archidiocèse de Brazzaville aux études en France, a célébré une messe d'action de grâces pour les dix ans de son ordination sacerdotale. Il a saisi cette opportunité, pour dire au-revoir aux paroissiens des deux paroisses qui l'ont accueilli en France: Noisy-le-Grand et Gournay-sur-Marne, dans le 93. Un grand nombre de chrétiens de la communauté congolaise était présent à cette messe qui a eu lieu en église Saint Supplice et Notre Dame de Noisy le Grand.

Plusieurs confrères prêtres et diacre ont entouré l'Abbé Serge Babingui à la messe marquant ses dix ans de vie sacerdotale. Parmi eux, il y a eu les Pères Patrick-Jacques, curé des Paroisses de Noisy-le-grand et Gournay-sur-Marne, Gabriel Tekam et Denis Tosser, tous deux vicaires des mêmes paroisses, les Abbés Donatien Bizaboulou, Norbert Bouka, Ghislain Bounkounia, Fred Olichet Biyela. Il faut aussi noter la présence de Michel Richoux, diacre permanent, du Diocèse de Saint-Denis.

C'est sous une pluie battante que la messe d'action de grâces de l'Abbé Serge Babingui a commencé. La diversité du répertoire, dominé par des chants congolais et la qualité de la liturgie ont donné à cette célébration, le sens de l'universalité de l'Eglise.

Dans son homélie, l'Abbé Fred Olichet Biyela, témoin des premières années sacerdotales de l'Abbé Serge Babingui, a fait le lien entre les textes du jour et la vie de celui qui célébrait ses dix ans de sacerdoce. Il a souligné deux aspects majeurs: l'attention aux autres et la foi nouvelle que reconnaît Jésus au centurion. *«L'attention qu'a le centurion, lui qui est citoyen romain, pour son serviteur juif: «Seigneur, mon serviteur est couché à la maison, paralysé et il souffre terriblement»*. Cette attention aux autres est une des qualités que nous pouvons reconnaître à l'Abbé Serge Babingui, a déclaré en substance l'Abbé Fred Olichet Biyela. Il a enrichi son homélie par des témoignages qui ont surpris son confrère en honneur. Ce dernier a eu *«un début de ministère qui nous a poussés à nous mettre au travail plus particulièrement sa dimension d'orateur et de prédicateur»*, a-t-il précisé.

Le deuxième aspect ou qualité que le prédicateur a relevé, à la lumière de l'évangile

Abbé Serge Babingui.

du jour, c'est la foi. Jésus, après avoir partagé avec le centurion sur ce qu'il portait de si précieux, dit à ceux qui le suivaient: *«Amen je vous le déclare, chez personne en Israël, je n'ai trouvé une telle foi». «C'est rare et introuvable en Israël»* est une expression d'une fidélité à l'action de Dieu. L'Abbé Biyela a déclaré que ce deuxième aspect rejoint aussi l'action pastorale de l'Abbé Serge qui a un grand sens d'accompagnement et d'écoute.

La fin de la messe a été marquée par deux allocutions. D'abord le curé des deux paroisses qui a remercié l'Abbé Serge pour la bonne collaboration pastorale: *«Merci pour la finesse de vos prédications et la fraternité qui m'ont fait du bien, je te souhaite une bénédiction sur toi, ta famille et ton pays le Congo-Brazzaville»*, a-t-il déclaré.

De son côté, l'Abbé Serge a remercié l'équipe presbytérale, les chrétiens de ces deux paroisses venus nombreux et tous les invités venus de partout. Il a poursuivi son mot en ouvrant une parenthèse sur la mort de sa maman, elle qui soutenait sa vocation. Il a aussi invité les parents à aider les enfants à accéder au ministère sacerdotal.

La joie était comble et immense mais, quelques regrets de la part des paroissiens qui voient partir un prêtre ayant des homélies qui ont une teneur qui rejoint les cœurs et les situations des paroissiens. Il faut dire que les Congolais à cette messe étaient fiers de l'être. Le seul mot sur leur bouche: *«Il est de mon pays»*. Merci l'Abbé Serge d'avoir porté si haut l'image de l'Eglise du Congo. L'Abbé Serge Babingui poursuit sa mission en France, et cette fois dans le Diocèse de Nantes.

Jean-Baptiste MILANDOU

Diocèse de Kinkala

L'Abbé Armel Missamou a célébré ses dix ans de vie presbytérale

Ordonné prêtre le 6 Juillet 2007, ensemble avec l'Abbé Marcellin Kouloukiabonga, par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, l'Abbé Armel Missamou a célébré les dix ans de sa vie de prêtre par une messe d'action de grâces, jeudi 6 juillet 2017, en la petite chapelle des Sœurs des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, à l'évêché de Kinkala. Présidée par l'Abbé Bertin Foueti, vicaire général du Diocèse de Kinkala, avec à ses côtés l'Abbé Albert Nkoumbou, doyen des prêtres du diocèse, la messe, animée par la Chorale Sainte-Monique dont l'abbé Armel Missamou est l'aumônier, a connu la participation de quelques religieuses et de nombreux chrétiens.

Dans son homélie inspirée de l'Evangile selon Saint-Mathieu, l'Abbé Bertin Foueti a évoqué l'événement du jour, à savoir l'anniversaire de l'ordination sacerdotale de l'Abbé Armel Missamou. *«Dix ans de renouvellement quotidien de la promesse faite au Seigneur; dix ans de confiance et de fidélité au Seigneur! Nous*

Abbé Armel Missamou.

devons être attentifs aux appels de Dieu. C'est Lui qui choisit qui Il veut à son service», a-t-il dit. Il a exhorté les chrétiens à soutenir les prêtres par la prière, *«plutôt que de gloser»* sur eux. *«Nous devons beaucoup prier pour eux»*, a-t-il conclu.

Dans son mot de circonstance, l'Abbé Armel Missamou a remercié le Seigneur en ces termes: *«Célébrer le dixième anniversaire d'ordination sacerdotale est une occasion de rendre grâce à Dieu qui nous a appelés à son service d'une manière tout à fait gratuite, pour faire partie du cercle privilégié de ceux qu'Il associe de façon intime à l'annonce quotidienne de la Bonne Nouvelle du salut. Fêter dix ans de vie de prêtre, c'est l'occasion de faire le point et le bilan des années déjà parcourues dans le ministère pastoral, en remerciant le Seigneur pour ce qu'Il a déjà réalisé de beau et de bien en nous et à travers nous, et en lui demandant sincèrement pardon pour tous les moments de faiblesses où nous avons comme résisté à sa volonté».*

«Loin de constituer un motif d'orgueil personnel, célébrer dix ans de vie de prêtre est le moment de reconnaître que la fidélité à l'appel de Dieu est une grâce spéciale qui dépend directement de la fidélité de Jésus-Christ Lui-même, le Fidèle par excellence. Sans Lui aucune fidélité digne de ce nom n'est possible», a poursuivi l'Abbé Missamou. Car, *«Il est fidèle le Dieu par qui vous avez été appelés à la communion de son Fils Jésus-Christ, notre Seigneur»* (1Cor.1, 9). En guise de conclusion, il a remercié *«le Seigneur d'avoir institué le Sacrement de l'Ordre, le Sacerdoce, le Saint-Sacrement qui permet au prêtre ordonné de célébrer l'eucharistie. L'eucharistie comme sacrement qui nous procure des grâces incommensurables»*. Un modeste repas a été offert aux invités après la messe.

Fréderic BAVOUKIDINA

Programme relatif aux obsèques de Monsieur Isaac Locko, ancien Magistrat à la Cour Suprême du Congo, décédé le 15 juillet 2017, à Brazzaville.

Lundi 24 juillet 2017:
9h 00: levée du Corps à la Morgue municipale de Brazzaville, sise au Chu-B (Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville);
10h 00: recueillement au domicile familial sis derrière l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Centre-Ville;
12h 00: culte funéraire à la Paroisse du Plateau-Temple du centenaire;
14h30: départ pour le domaine privé de Monsieur, Madame Locko et les enfants Locko, sis à Mpika dans le district de Boko.
Mardi 25 juillet 2017:
Inhumation dans ledit domaine à Mpika.

Pour de bonnes analyses, j'aime lire La Semaine Africaine

XVIe dimanche ordinaire-A -

L'Amour de Dieu c'est la Miséricorde à Tous.

***Textes:** Sg. 12, 13. 16-19; Ps. 85 (86); Rm. 8, 26-27; Mt. 13, 24-43*

Le tableau du Premier Testament présente souvent Dieu comme un souverain sans pitié et intrépide ne laissant aucune erreur impunie. Tandis que celui, du Second est d'une patience extraordinaire. Son grand désir a toujours été que le pécheur se convertisse et qu'il vive. C'est déjà l'ambiance scripturaire du 16ème dimanche ordinaire A.

La première lecture en effet, fait un éloge magnanime de la puissance (mérites) et du pouvoir (autorité) de Dieu dans son élan d'amour en vers l'homme. Il lui apprend même à voir le monde comme lui Dieu, le voit: avec un regard plein d'amour. Dans la seconde lecture, saint Paul nous invite à nous tourner vers notre Dieu, qui est à l'œuvre en nous par l'action de l'Esprit. Nous sachons bien incapables et limités de nos propres ressources, le Seigneur intervient pour nous donner son Esprit Saint. Ainsi donc, nous devenons capables de nous ouvrir à *«l'Amour»* et à répandre le *«Bien»*. Toutefois, le bon Dieu n'est pas un chasseur d'ennemis ou un vengeur, ou encore un tirant. Il est un Dieu plein d'amour qui veut le salut de tous les hommes: c'est le résultant de l'Evangile.

Bien-aimés, après la parabole du *«semeur»* du dimanche passé; c'est celle du *«bon grain et de l'ivraie»* que nous allons décrypter ce jour du Seigneur. La trame reste la même, le bon grain a été semé, c'est-à-dire mis en terre par Dieu lui-même. Cependant, en attendant sa prochaine floraison, un problème s'est posé: c'est qu'après la bonne semence le jour; le méchant en a moissonné une mauvaise le soir. Ici Il y'a double enjeux: le premier concerne la volonté démesurée des agents du mal à propager la terreur dont le but, est l'extinction de l'Amour véritable et de Dieu dans notre humanité. Et le second est l'appel à la vigilance, car au lieu de *«veiller au grain»*, nous, nous dormons. Pour cause la mal-croyance, la facilité, l'avidité, la brutalité, l'infidélité, l'imprudence, bref la vanité; nous oublions l'Evangile et la mission Chrétienne. Pendant que nous chrétiens sommes distraits ou dispersés par les séductions du monde, l'ennemi lui, nous rode autour. Il vient toujours pendant que nous dormons, autrement dit quand notre foi faiblit; *«la nuit»* lorsque dans l'obscurité les angoisses de la vie prennent le dessus sur nous.

Par ailleurs, en grec, l'ivraie se traduit par *«zizania»* c'est-à-dire la zizanie. Le trouble, la discorde, les bagarres, les calomnies, est le *«talon d'Achille»* du malin. C'est tout ce qui est contraire à l'Amour de Dieu qui est unité, bonté, paix, tendresse et miséricorde...

Chers tous! La flamme chrétienne que nous portons, doit éclairer notre être à celui de véritable substitut de Jésus-Christ. Nos paroisses, nos communautés, nos familles et notre pays sont presque déjà noyés dans le chaos. On s'aperçoit qu'il y a de la zizanie partout, pas une seule sphère n'échappe à ce drame. Nous avons des illuminés qui tuent, dépravent, avilissent et profanent nos valeurs humaines et sociales. Le pire, c'est qu'ils prétendent agir au nom de l'humanisme et donc du *«Bien»*, méfions nous de leurs beaux discours, de leurs nobles donations: ils sont l'ivraie autour du «Blé».

Cette méditation dominicale, lotie l'immense densité de la superficie du *«royaume des Cieux» qui s'étend sur la largeur de la «Miséricorde»* et sur la longueur de l'*«Amour»* de Dieu. A travers l'image du Royaume des Cieux, Matthieu veut exprimer l'idée d'un trésor à acquérir au terme du Jugement dernier, tantôt la cité idéale à laquelle tend toute l'humanité justifiée en la personne du Christ. Voilà pourquoi, il ne faut pas aller vite en besogne en arrachant l'ivraie avant la moisson, au risque de la confondre au bon grain et tout hypothéquer.

A nous autre enfant de lumière, Christ nous demande de faire preuve comme lui, de la même patience envers les autres. Sous l'égide de l'Esprit Saint, la patience et le discernement sont de mise dans notre vie. Si le Seigneur use de patience envers tous, comme il fait pleuvoir la pluie sur les bons et les méchants; c'est pour que personne ne périsse mais que tous arrivent à la *«Metanoia»* au repentir. Il est important que nous méditions sur cette patience de Dieu afin d'aérer nos prises de décision à *«chaud»*. Dans tous les cas, l'ivraie et la zizanie n'auront pas le dernier mot si jamais nous restons vigilants. Amen!

Abbé Cedyn NKOUNGA MABIKAS
Vicaire à la Cathédrale Saint Louis de Nkayi

REMERCIEMENTS

Très touchés aux marques de sympathie, de compassion, d'amitié et de soutien multiforme manifestés lors du décès à Brazzaville, le 21 juin 2017, de Virginie KIYINDOU (Ya Vidi).

Le père Gaëtan Kiyindou et la famille Kiyindou expriment leur remerciement à Mgr Bienvenu Manamika (président de la célébration), Mgr Anatole Milandou, l'abbé Philippe Mabiala, pour son homélie très édifiante, tous les confrères prêtres qui ont fait le déplacement jusqu'à la paroisse Saint Kisito à Makélékélé, les membres de l'Archiconfrérie Notre-Dame du Perpétuel Secours (La Supplique), la légion de Marie, la chorale Nkembo et la chorale Père Paul Ondia. Ainsi qu'à tous les amis et connaissances, sans oublier le curé de la paroisse le père François Lebec et les autres prêtres de la paroisse, la présence très priante des Sœurs de Cana, toutes les autres Congrégations religieuses.

ANNONCE LEGALE

Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné,
en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047,
Téléphone: (242) 05 534 11 92/06 631 14 17.

Aux termes d'une décision collective extraordinaire prise par devant Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire, en date du huit juillet deux mille dix-sept, Folio 126/15 n° 5283,

Les associés de la Société «GREEN SERVICES», Société A Responsabilité Limitée au capital de FRANCS CFA 1.000.000, ayant son siège social à Pointe-Noire, quartier Songolo, zone industrielle, inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier 13 B 1030,
Ont procédé à:

- L'approbation des comptes annuels de l'exercice 2016 clos le 31 décembre 2016 et la répartition des dividendes;

- L'augmentation de la somme de FRANCS CFA UN MILLION DEUX CENTS MILLE du capital social, qui est actuellement fixé à la somme de FRANCS CFA UN MILLION, pour le porter à la somme de FRANCS CFA DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE, par la création de cent vingt nouvelles parts;

- L'appel des fonds nécessaires pour le lancement de travaux de construction du centre de traitement des déchets industriels ;

- Au transfert du siège social de Pointe-Noire, quartier Songolo, Zone industrielle à Pointe-Noire, 76, avenue Gustave ONDZIEL, quartier Centre-ville.

Les Statuts ont été modifiés en conséquence.

Puis mention modificative a été prise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro 13 B 1030.

Pour avis,

Le Notaire.

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587 / Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60 / NIU: P2005110002540126 / E-mail: moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

PRESTIG VOYAGES SERVICES

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
EN SIGLE «P.S.V-SARLU»
AU CAPITAL DE: UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA
Adresse: 23, Rue Mbakas Poto-Poto / BRAZZAVILLE
RCCMCG/BZV/17 B 7127

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 17 juillet 2017 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-poto, à la même date, sous Folio 132/11 n°1128, il a été constitué une société dénommée: «PRESTIG VOYAGES SERVICES», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: 1.000.000 F. CFA;

Siège: Brazzaville, 23, Rue Mbakas, Poto-poto;

Objet: Agence de voyage, location et vente des véhicules, import-export, Bureau de change, transfert d'argent;

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° 17 B 77127 du 18 juillet 2017;

Gérance: Mademoiselle ADESHOKAN Yi su Abiodou est la Gérante de la Société;

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Jean Marie MOUSSOUNDA.

Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI
Notaire
Immeuble DABO, 3e étage, avenue de la Paix / En face de la LCB Bank de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo / Boîte Postale 13.273/ Téléphone: (242) 05.522.96.23/06.952.17.26/E-mail: skymbassa@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

CLAUDIE SARL

Société à Responsabilité Limitée au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social: Immeuble 2MP, avenue des 3 Martyrs, arrondissement 5 Ouenzé, Brazzaville, République du Congo / RCCM: 17 B 6897

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 11 janvier 2017, reçu par Maitre Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSA, notaire, dûment enregistré à la recette de l'enregistrement des domaines et timbres de Poto-Poto, Brazzaville, le 26 janvier 2017, sous Folio 18/5 Numéro 0123, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:
Forme: société à responsabilité limitée;
Objet: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
L'exécution de tous les travaux de bâtiment, génie civil et des travaux publics et privés; - L'entretien et la réhabilitation des routes et des bâtiments pour le compte de tous tiers, Etat, Mairies, Départements, Administrations Publiques ou Privées; - L'acquisition sous toutes ses formes, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la création et l'exploitation de tous chantiers, ateliers, fonds de commerce se rapportant à l'entreprise des travaux publics et privés; - La construction de tous bâtiments avec tous matériaux de toute nature; - L'achat et la fourniture de matériaux de construction; - L'achat, la location et la vente des véhicules; - L'import - export ; - Le commerce de détail en magasin non spécialisé (commerce général); - Le courtage immobilier sous toutes ses formes; - La communication et l'évènementiel; - L'agriculture et l'élevage; - La prestation de services dans les domaines ci-dessus cités; Et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, la prise d'intérêts dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, la gérance et toutes autres activités financières, mobilières et immobilières susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement;
Dénomination: la société a pour dénomination: CLAUDIE SARL ;
Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre de commerce et du crédit mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée;
Siège social: le siège social est fixé: Immeuble 2MP, avenue des 3 Martyrs, arrondissement 5 Ouenzé, Brazzaville, République du Congo ;
Capital social: le capital social est fixé à la somme de un million (1.000.000) Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 01 à 100, entièrement souscrites et libérées par les associés, tel qu'il ressort de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social reçue le 11 janvier 2017 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI;
Gérance: aux termes du procès-verbal de la première assemblée générale ordinaire du 11 janvier 2017, Monsieur ONDZEKI Lionel Christopher a été nommé en qualité de gérant de la société CLAUDIE SARL pour une durée indéterminée;
Dépôt légal a été entrepris, le 09 février 2017, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le numéro 17 DA 101;
Immatriculation: la société CLAUDIE SARL a été immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville, sous le n° 17 B 6897.

Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI,
Notaire.

Campus numérique francophone de Brazzaville

Délivrance du centième diplôme des formations ouvertes à distance

Existant officiellement depuis le 7 mars 2006, le Campus numérique francophone de Brazzaville, une entité de l'A.u.f. (Agence universitaire de la francophonie), a délivré jeudi 13 juillet 2017, à son siège, à Brazzaville, le centième diplôme de Foad (Formations ouvertes à distance). Au cours d'une cérémonie de remise des diplômes à un échantillon de 13 étudiants congolais de la dernière promotion. Elle a été présidée par Achille Benjamin Sompa, responsable par intérim dudit campus, en présence de Mme Batchi Pulchérie, directrice de la coopération et de la francophonie, au Ministère des affaires étrangères, de coopération et des Congolais de l'étranger, qui s'est chargée de remettre ces diplômes.

Une vue des récipiendaires avec les responsables du C.n.f. de Brazzaville.

A travers ses différents campus numériques installés dans les pays membres de la francophonie, l'A.u.f met à disposition des étudiants et salariés, plusieurs centaines de formations ouvertes à distance. C'est dire que les étudiants et salariés, par l'entremise desdits campus, peuvent s'inscrire dans n'importe quelle université membre de la francophonie, pour suivre une formation choisie, tout en restant dans leurs pays et continuer à travailler, jusqu'à l'obtention de leurs diplômes de licence ou de Master.

Notons que *«les diplômes obtenus à distance ont la même valeur que les diplômes classiques»,* a expliqué Achille Benjamin Sompa, dans son discours de circonstance. Congratulant les récipiendaires, il leur a dit: *«nous célébrons ensemble le centième diplôme des Foad au Congo»*, avant de les encourager à poursuivre leurs études dans différents cursus, en comptant sur l'Agence universitaire de la francophonie qui est toujours disposée à les soutenir.

A l'issue de la cérémonie, quelques diplômés se sont exprimés. Mme Dibandi née Moukobi Alfrède Carole, licenciée de l'Institut supérieur de technologie, d'Antsiranana de Madagascar, en transit et commerce international, a dit sa satisfaction en ces termes: *«je suis très contente et comblée, d'obtenir une licence professionnelle dans un domaine qui n'existe pas dans nos universités de la place, tout au moins nos meilleures universités. Il est bien vrai que c'est au prix d'efforts et de sacrifices, mais il ne s'est pas agi de payer un billet d'avion, un logement et tout ce qui va avec. Je suis restée à Brazzaville et j'ai pu obtenir mon diplôme. Merci à l'A.u.f.».* Pour Karen Christman Mboukou Bandia, diplômé en analyse et conception du système d'information de l'Institut africain d'informatique du Cameroun, *«c'est un sentiment de joie qui m'anime. Je suis employé quelque part. Et, il aurait été impossible pour moi de laisser le boulot et d'aller étudier en dehors du pays. Mais grâce à l'A.u.f., via son campus numérique de Brazzaville, me voici licencié en analyse et conception du système d'information. Et maintenant, grâce à cette licence, j'ai pu m'inscrire à nouveau dans une université marocaine, pour préparer mon master en informatique. Selon moi, le campus numérique francophone de l'A.u.f. est une solution pour étudiants et travailleurs désireux de se former dans les domaines de formation qui n'existent pas au Congo».*

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU & Bricette GOMA, *stagiaire*

Vaccination infantile

Les niveaux de couverture restent bien inférieurs, pour prévenir les épidémies

L'Oms (Organisation mondiale de la santé) et l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance) ont annoncé qu'un enfant sur dix, dans le monde, n'a reçu aucun vaccin en 2016, et court le risque d'attraper la diphtérie, le tétanos ou la coqueluche. Plus est, 12,9 millions de nourrissons sur 116,5 millions ont manqué la première dose de vaccin englobant les trois maladies sus mentionnées. Et, environ 6,6 millions d'enfants n'ont reçu qu'une seule dose de vaccins sur les trois nécessaires à leur protection.

La vaccination permet d'éviter, aujourd'hui, entre 2 et 3 millions de morts ...

Le taux de vaccination chez les enfants, depuis 2010, stagne à 86%, un score encore éloigné de l'objectif 90% fixé par l'Onu. Pour le Dr. Jean-Marie Okwo-Bele, directeur de l'immunisation et des vaccins à l'Oms, *«la plupart des enfants qui ne sont pas immunisés sont les mêmes qui échappent aux systèmes de santé.»* Ces enfants, a-t-il ajouté, n'ont très probablement reçu aucun des services sanitaires de base. Si nous voulons augmenter le taux de couverture globale d'immunisation, les services de santé doivent atteindre ceux qui ne le sont pas. Et, l'Oms et l'Unicef de rappeler que la vaccination permet d'éviter, aujourd'hui, entre 2 et 3 millions de morts causés par la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la rougeole, chaque année.

130 des 194 Etats membres de l'Oms, selon les dernières statistiques, ont atteint l'année dernière le taux de couverture d'au moins 90% pour la diphtérie, le tétanos et la coqueluche. Mais, huit pays affichent encore un taux de vaccination inférieur à 50%. Il s'agit de: la Centrafrique, le Tchad, la Guinée Equatoriale, le Nigeria, la Somalie, le Soudan du Sud, la Syrie et l'Ukraine. Par ailleurs, 152 pays utilisent maintenant des vaccins contre la rubéole et la couverture mondiale est passée de 35%, en 2010, à 47%, en 2016. Ce qui *«constitue un grand pas vers la réduction de l'apparition du syndrome de la rubéole congénitale, une affection dévastatrice entraînant, entre autres handicaps à vie, une déficience auditive, des cardiopathies congénitales et une cécité»*, précise l'étude.

Le rapport souligne que les *«pauvres urbains»* représentent le groupe le plus exposé à la sous-immunisation ou à la non-immunisation. Et, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des zones urbaines, notamment dans les bidonvilles d'Afrique et d'Asie.

À l'échelle mondiale, 85% des enfants ont été vaccinés avec la première dose de vaccin contre la rougeole en date de leur premier anniversaire, à travers des services de santé de routine et 64%, avec une deuxième dose. Toutefois, les niveaux de couverture restent bien inférieurs à ceux requis, pour prévenir les épidémies, éviter les décès évitables et atteindre les objectifs régionaux d'élimination de la rougeole. La couverture mondiale des vaccins recommandés récemment devant encore atteindre 50%. Ces vaccins sont des substances contre les principaux tueurs d'enfants tels que le rotavirus, une maladie causant une diarrhée sévère chez l'enfant et une pneumonie. Les estimations de couverture vaccinale, au niveau national, masquent souvent de grandes inégalités de couverture au sein des pays. Pour la première fois, l'Oms et l'Unicef ont recueilli des données désagrégées sur la couverture vaccinale, au niveau infranational. Sur 194 pays déclarants, 125 ont fait état de couverture sous-nationale, couvrant près de 20.000 districts et, environ les deux tiers de la population infantile mondiale. Ces données mettent en relief les disparités géographiques dans l'accès aux vaccins et, aideront à les éclairer davantage.

V.M.

Parcelle de terrain à vendre à Moukondo (Brazzaville)

Parcelle de terrain, avec habitation, d'une superficie de 20 mètres sur 20, à vendre dans la Rue Matombé, n°65, au Quartier Moukondo, dans le 4ème Arrondissement Moungali, Commune de Brazzaville.

Pour tous renseignements,

Tel: 06.666.36.31/01.222.83.82 /

04.400.76.95 ou 05.797.20.86

Observatoire congolais des droits des consommateurs

Pour un partenariat dynamique entre sociétés civiles congolaise et française

Le président Mermans Babounga Ngondo, de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs; Anna Fagot, chargée de projet du programme d'appui aux très petites entreprises, représentant l'Ong française, l'I.e.c.d (Institut européen et de coopération et de développement) au Congo, et Jaeg Vincent, délégué de l'I.e.c.d (Institut européen et de coopération et de développement) évoluant à Pointe-Noire, se sont entretenus, pour une première fois, vendredi 16 juin 2017, au siège de la fondation Niosi, à Brazzaville. A travers le projet Congo entreprises développement. Objectif de cet entretien: renforcer les capacités de la société civile congolaise, en établissant un partenariat dynamique avec celle de la France, dans le cadre d'une assistance multiforme, en vue d'identifier des activités à réaliser, pour un meilleur rayonnement de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs.

Cette séance de travail a fixé les axes de travail, pour les deux

Les deux experts de l'I.e.c.d et les responsables de l'Obsrvatoire.

organisations lesquelles se préparent à signer un accord de partenariat. Rassurant, Mermans Babounga Ngondo s'est ainsi exprimé: ***«Pour ce partenariat, nous travaillons, depuis quelques mois. Aujourd'hui, il a été question de se fixer sur les principaux axes de travail de ce partenariat et, nous sommes d'accord pour la signature de ce partenariat. Pour l'Observatoire, c'est un grand objectif atteint.»*** **Et, Mme Anna Fagot de déclarer à la fin de l'entrevue:** ***«les objectifs de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs sont clairs et notre organisation est prête à signer un accord de partenariat avec l'Observatoire congolais de droits des consommateurs. Je pense que les consommateurs doivent être bien sensibilisés sur leurs droits.»***

Pour rappel, l'Observatoire congolais des droits des consommateurs est née officiellement en novembre 2013. Depuis son existence, il a mené, essentiellement, des activités portées sur la sensibilisation et des actions de plaidoyers au profit des consommateurs. Le partenariat, qu'il entend tisser avec l'Ong I.e.c.d (Institut européen de coopération et de développement) au Congo, via l'Ong Congo entreprises développement, rendra plus visible l'organisation des consommateurs, avec l'appui d'autres organisations possédant des expériences en la matière, a pour objet de renforcer des capacités de mobilisation des ressources et la gestion financière, afin de mieux se déployer sur le terrain, au regard des faibles capacités de l'Observatoire. Notons qu'au niveau mondial, les droits des consommateurs sont reconnus, à travers les principes directeurs des Nations Unies sur la protection du consommateur, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies, à travers la résolution 039/248 du 9 avril 1985. Partant donc de cette résolution, tous les gouvernements ont la responsabilité de protéger et de promouvoir les droits des consommateurs.

Philippe BANZ

Environnement

Il y a plus de 250 millions d'années sont apparus les animaux à sang chaud

Les espèces à sang chaud sont apparues, il y a 252 à 259 millions d'années, juste avant la plus grande extinction de masse sur Terre, laquelle était due à un réchauffement climatique, selon la découverte des chercheurs français

«Il n'y a pas si longtemps, on pensait que c'était une acquisition récente, de l'ordre de 100 millions d'années à peu près», **explique Christophe Lécuyer, l'un des chercheurs du laboratoire de géologie de Lyon (Centre-est) ayant réalisé ces travaux, publiés mardi dans la revue eLife. C'est l'analyse de fossiles de reptiles mammaliens, qui a permis de déterminer que l'apparition d'individus à sang chaud remontait au Permien supérieur, dans l'intervalle entre le Permien et le Trias. A cette époque, il y a quelque 252 millions d'années, une extinction massive avait emporté 90 à 95% des espèces dans les océans et 75% sur le continent. Un réchauffement climatique d'une dizaine de degrés en moyenne annuelle, provoqué par un volcanisme majeur en Sibérie, serait à l'origine de cette extinction. Certains reptiles mammaliens comme les cynodontes, animaux à sang chaud et ancêtres des mammifères, ont survécu à cette crise.** ***«On ne sait pas pourquoi le sang chaud est apparu, mais notre hypothèse est que ce caractère nouveau pourrait avoir favorisé la survie de certaines espèces lors de l'extinction du Permien-Trias»***, **avance Kévin Rey, un des chercheurs.** ***«Avoir du sang chaud permet de réguler sa température corporelle et de s'adapter au changement climatique»***, **complète Christophe Lécuyer.** ***«Il faut des conditions bien particulières pour développer cette caractéristique comme une nourriture abondante et variée».*** **Cette découverte, ajoute-t-il, pourrait permettre d'orienter une stratégie, pour protéger les espèces les plus menacées par le réchauffement climatique actuel, notamment celles à sang froid comme** ***«les reptiles, tortues ou mammifères marsupiaux».***

Source: Afp

AVIS DE RECRUTEMENT

FICHE DESCRIPTION DE POSTE - AUDITEUR SI (JUNIOR)

Principales missions:
En rejoignant notre équipe RAS (Risk Assurance Services), vous serez amené(e) à mettre vos compétences au service des clients et de tous les secteurs d'activité.
Vous interviendrez sur diverses missions:
• Audit des systèmes d'information réalisés dans le cadre du support à nos mandats d'audit financier et de commissariat aux comptes ;
• Missions spéciales d'audit des systèmes d'information (audit de la migration des données, audit post-implémentation, audit des projets informatiques, audit des contrôles généraux informatiques, audit d'application informatique, audit de la sécurité des systèmes d'information, analyse des données, Revenue Assurance...) ;
• Missions spéciales de conseil en systèmes d'information (assistance à la rédaction des procédures, assistance à la gestion des projets SI, assistance à l'élaboration de politique de sécurité des SI, assistance à l'élaboration de cartographie des risques, assistance à l'élaboration de plan de continuité d'activités ...).

Formation:
• Bac+5, Diplômé(e) d'une grande école d'ingénieur, école de commerce ou d'une grande université en informatique, gestion des systèmes d'informations ou tout autre domaine lié aux SI ;
• Bonne connaissance des techniques et d'outils d'analyse des données (ACL, SQL, etc.) ;
• Bonne connaissance des techniques de modélisation;
• Maîtrise des outils bureautiques (word, excel, powerpoint, Visio, access, MS project);
• Maîtrise de l'anglais oral et écrit ;
• Une connaissance des normes COBIT, ITIL, ISO 270001 est un atout;
• Une certification CISA (Certified Information Systems Auditor) est un atout.

Profil:
• Rigueur;
• Intégrité;
• Curiosité;
• Esprit d'analyse et de synthèse;
• Bonnes capacités rédactionnelles;
• Bonne culture générale, économique et financière;
• Avoir une sensibilité métier.

N.B: Poste basé au Congo, avec possibilité de déplacement à l'étranger.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés, au plus tard, le 04 août 2017, aux adresses ci-dessous:
a) PricewaterhouseCoopers SA
88, Avenue du Général De Gaulle
B.P: 1306, Pointe-Noire, République du Congo
Tél.: (242) 05 534 09 07/05 513 13 53;

b) PricewaterhouseCoopers SA
Avenue Amilcar Cabral, Enceinte BCI siège, Bâtiment annexe 1er étage,
B.P: 1140, Brazzaville, République du Congo
Tél.: (242) 05 539 39 70.

OFFRE D'EMPLOI

Une entreprise de la place évoluant dans la distribution des produits de grande consommation recrute:

1)- Un Chef comptable:
• Niveau de poste: responsable dépendant du directeur général;
• Type de contrat: CDD renouvelable, avec possibilité de basculer en CDI, si résultats probants ;
• Missions assignées au poste: veiller au fonctionnement optimal de l'activité comptable et financière de l'entreprise et déterminer les besoins de financement du cycle d'exploitation, afin de proposer des solutions de financement durables.
• Principales tâches:
- Superviser le fonctionnement des activités comptables de l'entreprise;
- Veiller à la capacité permanente de l'entreprise à financer son cycle d'exploitation;
- Assurer le suivi budgétaire de l'entreprise et en faire un reporting mensuel au directeur général;
- Assurer la clôture des exercices intermédiaires et de l'exercice annuel;
- Elaborer les états financiers de l'entreprise en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable partenaire de l'entreprise.
* Profil:
- Diplôme: Bac+3 minimum en comptabilité et gestion financière;
- Expérience: Cinq ans d'expérience minimum à un poste comptable dont au moins deux à un poste de responsabilité ou avoir eu à assurer l'intérim d'un chef comptable au moins à trois reprises;
- Compétences concrètes attendues au poste:
-Compétences métier: parfaite maîtrise de la comptabilité générale impliquant la connaissance du droit comptable OHAOA, maîtrise des bases de la gestion financière;
-Compétences managériales: maîtrise des enjeux de l'activité comptable et financière au sein d'une entreprise commerciale, aptitude au management d'équipe, capacité à rédiger un programme ou un rapport d'activités, capacité à être pro-actif et à être une force de proposition pour le directeur général dans son domaine de compétence, esprit d'équipe, sens du devoir et des responsabilités;
-Compétences informatiques: expérience pratique de l'utilisation des logiciels comptables basiques, maîtrise de Excel et Word.
2)- Deux Commerciaux terrains:
- Niveau du poste: agent d'exécution ;
- Type de contrat: CDD renouvelable, avec possibilité de basculer en CDI si résultats probants.
• Missions assignées au poste: Impulser le développement de l'activité commerciale de l'entreprise au sein des secteurs qui leur seront affectés et optimiser la rentabilité du portefeuille client
* Principales tâches:
- Créer et développer un portefeuille client à mettre en relation avec les points de vente fixes et mobiles de l'entreprise pour apporter régulièrement à ces derniers, des ventes supplémentaires et additionnelles;
- Développer une relation de proximité avec les principaux clients du secteur affecté, dans une perspective de fidélisation à l'égard des points de vente de l'entreprise;
- Assurer la veille concurrentielle de l'entreprise et remonter les faiblesses à corriger au niveau de la hiérarchie;
- Remonter les informations utiles sur la concurrence dans le secteur affecté;
- Jouer le rôle de facilitateur entre les points de vente et les clients du secteur affecté pour la gestion de questions particulières et la prévention des conflits susceptibles de menacer la qualité de la relation;
- Superviser les actions promotionnelles initiées par l'entreprise dans le secteur affecté et en rendre compte à la hiérarchie.
* Profil:
- Diplôme: bac + 2 minimum en gestion ou action commerciale;
- Expérience: 1 an minimum à un poste de commercial terrain ou des stages significatifs dans le domaine;
* Compétences concrètes attendues au poste: maîtrise des techniques de vente, maîtrise des bases du marketing et aptitude à la négociation ;
* Compétences informatiques: maîtrise d'Excel et de Word et capacité à apprendre Powerpoint pour les présentations;
* Informations pratiques:
- Composition de la candidature: lettre de motivation et curriculum vitae;
- Mode de transmission des candidatures par E-mail à bmmrecrutement@gmail.com;
- Date limite de transmission des candidatures: 31 juillet 2017, à 17 h précises.

La Direction Générale.

Office notarial Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville, Brazzaville
B.P: 13861/Tél.: 06 665 65 90/E-mail : bouboutouetude@gmail.co
République du Congo

ANNONCE LEGALE

CIDC EXPRESS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle/Capital social: 20.000.000 francs CFA
Siège social: 34, Village – Kintélé, District d'Ignié, Brazzaville (République du Congo)
RCCM CG/BZV/17 B 6972 - République du Congo

CESSION DES PARTS

Aux termes d'un procès-verbal des Décisions de l'Associée Unique de la Société dénommée: CIDC EXPRESS, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 20.000.000 de francs CFA, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/17 B 6972 du 21 mars 2017, dressé en la forme authentique par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, Notaire, en date du 04 juillet 2017, enregistré à la recette de Brazzaville EDT Plaine, le 04 juillet 2017, sous folio 117/14, numéro 144, il a été décidé:

- La cession des parts, l'associée unique a décidé de l'entrée dans le capital social de Madame MOUPARA NDOULOU Chrystelle, par le rachat de vingt-cinq (25) parts sociales de la SOCIETE CHINA INTERNATIONAL DEVELOPMENT (GROUP) CO. LIMITED.
De la transformation de la forme juridique de la Société CIDC EXPRESS S.A.R.L.U en la forme S.A.R.L.

En conséquence de l'entrée du nouvel associé dans le capital social et de la transformation de la forme juridique, l'associée unique décide de la modification des statuts aux articles un (1), deux (2) et six (6).

Tous les actes modificatifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 05 juillet 2017, sous le numéro 17 DA 549 et l'inscription modificative a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/17 B 6972.

Pour Insertion,

Maître Jean-Baptiste
BOUBOUTOU-BEMBA,
Notaire

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587 / Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60 /
NIU: P2005110002540126 / E-mail: moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

FERME-ECOLE D'ABO

Société A Responsabilité Limitée au Capital de 5.000.000 F. CFA
Siège: 2, rue MIMBELY Kombo, en face de la SNE (Mfilou) / RCCM BZV/17 B 7113
BRAZZAVILLE

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 30 juin 2017 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de La Plaine en date du 05 juillet 2017, sous Folio 118/3, n01416, il a été constitué une société dénommée: «FERME-ECOLE D'ABO», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Capital: 10.000.000 F. CFA ;

Siège: Brazzaville au n° 2, rue MIMBELY Kombo, en face de la SNE (Mfilou);

Objet: les productions animale, piscicole, fruitière et vivrière; l'industrie agroalimentaire; la formation des enfants, des jeunes et des adultes aux métiers et pratiques agricoles ;

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° 17 B 7113 du 06 juillet 2017;

Gérance: Monsieur IBOVI François est le Gérant de la Société;

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Jean Marie
MOUSSOUNDA.

Musique

Les «Tam-Tam d'Or» remis à flot, après un break !

Lancés en 2005, et après un break en 2014, les *«Tam-Tam d'Or»* ou trophées de la musique congolaise, reviennent à flot. L'annonce du come-back a été faite, le mercredi 19 juillet 2017, par Médard Milandou, manager exécutif de cette grand-messe musicale annuelle. Au cours d'une conférence de presse qu'il a animée, au Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, à Brazzaville. A cette occasion, celui que l'on surnomme Ya Mémé a aussi dévoilé les noms des nominés dans les cinq catégories retenues (au lieu de la dizaine, lors des éditions passées) de la 10e livraison (2005-2015) prévue cette année, au gymnase du Stade d'Ornano, dans la ville-capitale. Et dont la date reste à déterminer.

Médard Milandou, à gauche, pendant la conférence de presse.

A en croire Médard Milandou, le break réalisé par les *«Tam-Tam d'Or»* a été voulu. *«En 2014, nous avons, volontairement, décidé d'arrêter, de reculer, pour mieux réajuster le tir, pour réfléchir sur un certain nombre de choses et rebondir avec un produit emballé autrement. Donc, on a décidé, volontairement, de suspendre les Tam-Tam d'Or. On a reculé, peut-être, pour mieux sauter, et cette fois-ci, nous revenons, en 2017»*, a expliqué le manager exécutif des *«Tam-Tam d'Or»*. Qui a, aussi, laissé transparaître, entre les lignes, que cette interruption était également le fait de sponsors qui ne se bousculent pas au portillon de cette grand-messe annuelle. C'est, d'ailleurs, le problème de sponsoring qui justifie la difficulté des organisateurs des *«Tam-Tam d'Or»* de fixer la date de la 10e édition. *«Nous sommes obligés d'attendre, parce que nous voulons, d'abord, conclure avec les sponsors, avant de fixer la date»*, a expliqué Médard Milandou.

Une vue des journalistes.

Composé de journalistes culturels, le premier jury des Tam-Tam d'Or s'est réuni, le 19 juillet 2017, à la Préfecture de Brazzaville. Et a retenu les nominés dans cinq catégories. En s'appuyant sur la liste des lauréats des neuf éditions des Tam-Tam d'Or. Parmi les critères, la qualité du son, l'originalité des textes, la thématique, et la présence dans les médias, boîtes de nuit et autres *«ngandas»*.

Les nominés sont les suivants :

Meilleur orchestre, groupe ou individualité de musique chrétienne: Belle Agniélé et le Rocher des âges (Brazzaville), Clémence Avounou (Brazzaville), chorale Sainte Odile (Brazzaville), orchestre Les Bon bergers (Pointe-Noire), Antoine Dimi (Brazzaville).

Meilleure chanson: *«Congo Uni»* de l'orchestre Patrouille des stars; *«Tonton partout partout»* (Patrouille des stars), *«Vieux Thomas»*, de Trésor Mvoula; *«Yaourt»* de Rossen Yaourt, *«L'Or noir»*, de Doudou Copa.

Meilleur orchestre, groupe ou individualité de musique métissée: Sheryl Gambo (Brazzaville), orchestre S.o.s Salsa (Brazzaville), Achille Mouebo (Pointe-Noire), D.J Migo One (Brazzaville), Sissy Mananga (Diaspora).

Meilleur orchestre de la musique typique: Extra musica (Brazzaville), Bana Poto Poto (Brazzaville), Les Bantou de la Capitale (Brazzaville), Les Jetliens (Brazzaville), Universal Zangul (Brazzaville).

Meilleur album: *«Evolution»* de Doudou Copa (Brazzaville), *«Obligatoire»* d'Extra Musica (Brazzaville), *«Apparaguacha»* de Kingoli Authentique (Brazzaville), *«Kindoki»* d'Extra Musica (Brazzaville), *«Terre sacrée, acte 2»* de l'association Lumière d'Afriques (Brazzaville).

Comme de coutume, un deuxième jury se réunira le jour de la cérémonie de remise des prix, pour désigner les lauréats de la 10e édition des Tam-Tam d'Or.

Des Prix du jury et du manager seront également attribués.

Par ailleurs, dans la catégorie *«Valeurs d'Afrique»*, un *«Tam-Tam d'Or»* sera décerné à une personnalité de la musique africaine, qui est un maître d'orchestre et a été le premier Africain à aller diriger un orchestre symphonique en Corée. *«Son nom sera dévoilé le jour de la cérémonie»*, a promis Médard Milandou.

Véran Carrhol YANGA

L'Association des femmes plasticiennes

L'association reconnue officiellement

Créée depuis quelques années, l'Association des femmes plasticiennes du Congo, que dirige Lady Kouboukoubou, a été reconnue, officiellement, par la direction départementale des arts et des lettres de Pointe-Noire. La cérémonie, patronnée par Fabien Victorien Obongo, directeur départementale des arts et des lettres de Pointe-Noire, s'est déroulée, vendredi 7 juillet 2017, dans la Galerie de la voûte, sise place de la gare centrale du C.f.c.o (Chemin de fer Congo océan), à Pointe-Noire.

Présentant les objectifs de l'association aux autorités locales,

Les femmes plasticiennes.

Lady Kouboukoubou a dit: *«L'Association des femmes plasticiennes du Congo est une association à but non lucratif. Elle vise à promouvoir les arts plastiques réalisés par des femmes, en général, et des plasticiennes, en particulier. Notre association compte, à ce jour, vingt-quatre femmes artistes et non-artistes.»*

Remerciant les membres de l'association, Fabien Victorien Obongo s'est réjoui, en ces termes. *«Vous vous êtes présentés à nous, aujourd'hui. Cela ne peut que nous réjouir, parce que le domaine dans lequel vous exercez, aujourd'hui, est un domaine où on ne voyait que les hommes, surtout ici au Congo. Mais, aujourd'hui, nous constatons, avec joie, qu'il y a aussi des femmes qui excellent dans ce domaine. Voilà la raison fondamentale qui nous a motivé de vous recevoir ce jour, pour vous reconnaître, officiellement, comme étant une association classée dans la catégorie des associations culturelles. Le souhait le plus ardent de la Direction départementale est celui de voir la liste des femmes plasticiennes s'allonger, au jour le jour. Au-delà de ce souhait, je félicite aussi celles qui ne sont pas encore artistes, mais qui font, déjà, partie de votre association. Au nom du ministre de la culture et des arts, vous remettre cette attestation qui confirme votre reconnaissance officielle auprès du Ministère»*.

La remise des attestations.

Hormis cette attestation, le directeur départemental des arts et des lettres de Pointe-Noire a remis des cartes d'artistes à chaque membre.

Equateur Denis NGUIMBI

Chambre Nationale des Notaires du Congo / Chambre Départementale des Notaires de Brazzaville / Office Notarial GALIBA / Me Henriette Lucie Arlette GALIBA
3, Boulevard Denis Sassou-Nguesso, Marché Plateau Centre-ville, vers ex-Trésor, ex-Hôtel de Police / Boîte Postale: 964/Téléphone: 05 540-93-13; 06 672-79-24/
E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

«INGENIERIE INVESTISSEMENT»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle / Capital social: 1.000.000 Francs CFA
Siège social: 152, Avenue Charles DE GAULLE, Centre-ville, Brazzaville
RCCM: 12 B 3591
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE DISSOLUTION ET DE MISE EN LIQUIDATION DE SOCIETE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique de la société dénommée: «INGENIERIE INVESTISSEMENT», dressé en la forme authentique, par le notaire soussigné, le 22 juin 2017 et enregistré le 23 juin 2017 à la recette des impôts de Brazzaville la plaine, sous folio 112/9, numéro 1522, il a décidé de la dissolution de la société, en raison des difficultés financières et économiques rendant difficile l'exploitation des activités et la continuation de la société;

- LA NOMINATION ET LA FIXATION DES POUVOIRS DU LIQUIDATEUR: En effet, Monsieur NUNO De SANTANA LOPES est nommé en qualité de liquidateur de la société, pour toute la durée nécessaire de la liquidation ainsi décidée, soit pour une durée de trois (3) ans.

Le liquidateur devra organiser une réunion dans les trois (3) ans, à compter du 22 juin 2017, à l'effet de présenter un rapport sur la situation nette de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et, éventuellement, sur le délai nécessaire pour les terminer.

En conséquence, il représente la société pendant la durée de la liquidation, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, à l'amiable, payer les créanciers et répartir tout solde disponible.

A tout moment, il pourra, dans le délai qui lui est imparti, convoquer l'Associé Unique, à la fin de la liquidation, pour statuer sur les comptes définitifs et constater la clôture de la liquidation.

- LA MISE EN LIQUIDATION DE LA SOCIETE a été fixée à compter du 22 juin 2017, à Brazzaville, au siège social de la société, sis, 152 Avenue Charles De Gaulle, Marché Plateau Centre-Ville, République du Congo.

En conséquence, le procès-verbal des décisions de l'Associé Unique y relatif a été déposé au Greffe de Commerce de Brazzaville, le 28/06/2017, sous le numéro 17 DA 530, et mention modificative a été faite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, le 28/06/2017, sous le numéro M2/15-280.

Pour avis,
Maitre Henriette L.A. GALIBA,
Notaire.

Festivités marquant les Quarante-sept (47) ans de la Fraternité du CAMUED à Dolisie

Le Centre Administratif de la Mission Unificatrice des Enseignements Divin, en sigle C.A.M.U.E.D, a été créé le 6 mai 1970 par le Prophète Thomas TSANGOU. Il a pour objet l'éveil de la conscience des peuples, fondamentalement de la jeunesse et des leaders africains, sur l'importance cruciale de se prendre réellement en charge, en vue du développement intégral de notre Continent.

Notre Communauté entreprend, chaque année, une série d'activités culturelles essentiellement orientées vers la conscientisation de la jeunesse par la présentation des thématiques liées, justement, au développement intégral de l'homme et du Continent africain.

L'édition d'août 2017 de Dolisie coïncide avec la célébration des 47 ans de l'existence de notre Communauté.

La fraternité du CAMUED met à profit les privilèges qu'offre Dolisie, en sa qualité de ville de l'unité nationale et de municipalité à forte expansion démographique et touristique, pour organiser une série de manifestations culturelles et sportives.

A l'ordre du jour de ces manifestations, il est inscrit des rencontres sportives mettant en lice huit (08) équipes de football et de Nzango, venues de Brazzaville, de Nkayi, de Pointe-Noire, associées à celles de Dolisie.

Nous vous invitons à venir participer à ces événements riches en échanges qui se dérouleront au courant de la semaine du 7 au 13 août 2017, au quartier Lissanga, à Dolisie, dans le département du Niari.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous joindre, via les réseaux sociaux ou par mail.

Ci-après nos coordonnées:
Facebook: Fraternité du CAMUED
Youtube: CAMUED-TV Web.
@mabialambouyoumichaelfreddie@yahoo.fr

Omnisports

A Abidjan, les huitièmes Jeux de la Francophonie

21-30 juillet 2017. Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, réunira les sportifs et artistes des Etats et gouvernements des pays ayant en partage une langue commune, le français, en des jeux appelés Jeux de la Francophonie. L'événement en est à sa huitième édition.

Abidjan accueillera, à cette occasion, près de 4 000 jeunes talents issus de 84 pays. Ces Jeux sont à la fois sportifs et culturels. Et le programme sportif officiel prévoit huit disciplines: athlétisme (H/F 18-35 ans), basket-ball (H/F 18-25 ans), football (H moins de 20 ans), handi-athlétisme (H/F 18-35 ans), judo (H/F 18-25 ans), Luttes (F/H 18-30 ans), tennis de table (H/F 18-21 ans), cyclisme sur route (H 18-24 ans/ F 18-35 ans).

Sept disciplines artistiques sont proposées: arts de la rue (hip-hop, marionnettes géantes, jonglerie), arts visuels (peinture, sculpture, installations), chanson, conte, danse de création, littérature et photographie, mais aussi la «création numérique» et la «création écologique» pour le développement.

Pour réaliser ces jeux, le pays hôte a dû débourser beaucoup d'argent, eu égard aux travaux à effectuer pour réhabiliter les infrastructures sportives. Mais, les jeux, c'est, d'abord, les records à pulvériser, les victoires et les médailles à prendre. On est heureux d'en ramener au moins une dans son pays. Et les athlètes sont là pour ça. Dans la loyauté et le fair-play.

C'était en janvier dernier: cérémonie de dévoilement de la mascotte des Jeux d'Abidjan

Les sportifs congolais y seront, comme un certain avril 1961, dans la même ville, à ceux de l'Amitié. Mais, c'est presque à l'improviste qu'a débarqué à Abidjan, le soir du jeudi 20 juillet 2017, par vol spécial, la délégation sportive congolaise composée de footballeurs, de judokas, de pongistes et d'athlètes, soit quatre disciplines. Sans une préparation adéquate. Dans la plupart des disciplines, les sportifs sélectionnés n'ont pas bénéficié de mise au vert. Au judo, par exemple, même le choix porté par les techniciens sur les budokas retenus pour ce déplacement a provoqué une controverse au sein de la fédération nationale, où l'on entend des sons de cloche discordants. Il ne fait pas l'unanimité.

Le Congo, détenteur de la médaille d'or de ce tournoi, deux fois d'affilée, sera l'équipe à battre. La cuvée 2017 des Diables-Rouges devra faire aussi bien que ses devanciers de 2013.

Outre le football, les espoirs du Congo reposent, également, sur deux athlètes, le lanceur de poids, Franck Elemba (médaille d'or des Jeux africains en 2015 et quatrième aux Jeux Olympiques de Rio), et la lanceuse de disque, Jennifer Batu (médaille de bronze aux Jeux africains de 2015).

Bref, un rassemblement de ce genre est une nouvelle occasion pour les jeunes de se retrouver, de fraterniser. Puissent-ils profiter, à Abidjan, de rendre hommage au peuple ivoirien qui n'a rien ménager pour offrir cette fête à la jeunesse francophone du monde, en dépit du climat sécuritaire tendu qui règne dans ce pays.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Coupe du Congo de football

CARA sur le chemin de la finale

Mardi 18 juillet ont été disputées, à Brazzaville et Dolisie, les demi-finales aller de la Coupe du Congo de football. Au menu: CARA-Tongo F.C et A.C Léopards-Patronage Sainte-Anne. Rien n'est encore joué entre l'A.C Léopards et Patronage Sainte-Anne. Par contre, le CARA, victorieux par 2 à 0, semble hors de portée du Tongo F.C.

CARA veut disputer une deuxième finale de Coupe du Congo d'affilée. Il est en train de réaliser son rêve. Il a terminé le match aller au-dessus de la mêlée. Il tient, donc, à être de la partie le 15 août prochain, date de la finale. Quoiqu'il ait donné, à un moment ou à un autre du match gagné face au Tongo F.C, d'évidents signes d'essoufflement. Cela semble inévitable quand on mène, crânement, 2-0, dès la première mi-temps. Ces buts, les Aiglons les ont inscrits, d'abord, dans le premier quart d'heure de la partie, par Jason Bokounga, sur penalty, puis à la vingt-deuxième minute, par Junior Amour Loussoukou qui a laissé pantois le portier adverse, en reprenant un ballon de remise en touche.

Au début de la deuxième mi-temps, Tongo F.C a réagi, très vivement, comme pour essayer de contester l'ascendant aiglon et relever le défi. Sans succès. A cause de la précipitation et de l'imprécision notoire d'attaquants incapables de glisser le ballon hors de portée de Chansel Massa. CARA répliquait et plaçait des contre-attaques, parfois musclées. La plus rageuse, à deux minutes du dernier coup de sifflet, a été vendangée par Cabwey Kivutuka, incapable de trancher dans le vif sur un caviar de Prestige Mboungou. Pendant ce temps, au Stade Denis Sassou Nguesso de Dolisie, l'A.C Léopards était tenu en échec par Patronage Sainte-Anne: 0-0. Une manière de dire que le match retour, au Stade Massamba-Débat, à Brazzaville, sera très colorée… On le souhaite plus sportif. Le football national en sortirait grandi…

Junior Loussoukou, auteur du deuxième but des Aiglons. (Ph. J.G. Eloué)

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Football

Les résultats ci-après ont été enregistrés, pour le début de la 26e journée du championnat national d'élite Ligue 1: J.S.P-A.S.K (1-0), A.S Otohô-Etoile du Congo (2-1).

Nécrologie

Aimé Lascony ''Ndayé''

Jeudi 20 juillet 2017 a été inhumé au cimetière ''Ma Campagne'', à Brazzaville, l'ancien international congolais de handball, Aimé Lascony. Fauché par la mort, à 61 ans, à Tours (France), où il vivait depuis de nombreuses années.

Aimé Lascony, en 1975.

Aimé Lascony était l'ailier le plus véloce de sa génération. Au début des années 70, il appartient à l'A.S.P, de Pointe-Noire. C'est aux Diables-Noirs ''Ajax'', qu'il intègre, après, qu'explose sa célébrité. Il se plaît dans ce giron à la compagnie de son frère aîné, Charles Lascony (+), des Chérubin Nkodia, Didier Tsonga, Pambou ''Batos'', Adolphe Ntari, Robert Ippet, Michel Mouélé (+), Daniel Mvoula, Banzouzi ''Karaté'', Kibangou, Christophe Nzaba, Nguembo, etc., sous la férule de l'entraîneur Badiabio.

De petite taille, mais de forte carrure, rapide comme l'éclair, Aimé, garçon au teint clair, était l'arme des Diables-Noirs sur les contre-attaques, grâce à sa vitesse. Il perdit un jour son nom, pour n'être plus que ''Ndayé'', parce que ses fans l'identifiaient à l'attaquant kinois, recordman des buts à la CAN de football. A l'époque, celui-ci était au faîte de sa gloire.

Avec Diables-Noirs ''Ajax'', Aimé sera deux fois champion du Congo (1974 et 1975). Mais, sa carrière a été courte. Parce qu'étant obligé d'aller poursuivre ses études en Europe, et de l'abandonner à son retour au bercail.

La Semaine Africaine s'associe à la douleur de sa famille et lui présente ses sincères condoléances. Qu'Aimé ait le repos éternel!

G.M.

Athlétisme

Neuf Congolais aux Jeux de la Francophonie

Outre le football, l'athlétisme sera l'un des pôles d'attraction des Jeux de la Francophonie d'Abidjan. Le Congo se propose d'envoyer neuf athlètes et nourrit, surtout, l'espoir de prendre au moins deux médailles. Qui sont-ils, ces athlètes?

Franck Elemba

Jennifer Batu.

Franck Elemba sera aligné, comme d'habitude, au concours du poids. C'est dans cette épreuve qu'il avait arraché l'or aux Jeux africains. Meilleure chance congolaise de médaille, il est licencié à Franconville, en France, l'un des meilleurs clubs d'Europe.

Jennifer Batu est, également, sociétaire de Franconville, mais s'entraîne, depuis 2015, à l'I.n.s.e.p (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance) avec le coach de l'équipe de France. Sa spécialité est le lancer de marteau. Elle avait remporté la médaille de bronze aux Jeux africains, à Brazzaville.

Les autres athlètes sont des locaux. Le groupe des dames est composé de Natacha Ngoy Akamabi (100, 200 et relais 4x100m), Michelle Mboyi (relais 4x100m), Balebatsini (relais 4x100m), Cécilia Bouélé (relais 4x100m) et Missamou Bafoundissa (800 et 1500m). A cette liste féminine, se greffent deux hommes: Alex Ngouari Mboussi (800m et 1500m) et Gang Etemabéka (200m).

Un pronostic? Le rendez-vous d'Abidjan ne sera pas moins un forum grouillant et, surtout, qualitatif. N'accéderont au podium que les plus performants. A défaut des honneurs du podium, les représentants du Congo, autres que Franck Elemba (qui part favori de son épreuve), pourront, au moins, battre des records nationaux. Pourquoi ses athlètes ne se battraient-ils pas, eux-aussi, pour le podium?

G.M.

Basket-ball

Les rendez-vous manqués…

La deuxième journée du play-off du championnat masculin de Brazzaville a été amputée de deux rencontres. Il s'agit des matches Diables-Noirs B.B I-A.S La Grandeur, mardi 18 juillet, et Anges-Noirs B.C-Etoile du Congo, mercredi 19 juillet. Les quatre formations concernées ont eu le malheur d'être programmées à partir de 16h30. Et à cause d'une panne technique, le gymnase Maxime Matsima était privé d'électricité et plongé dans le noir, empêchant le déroulement des matches. Les matches qui s'y sont déroulés ont donné les résultats ci-après: CARA-Patronage Sainte-Anne (68-65) et Inter Club-B.C.M (87-65). Samedi 15 juillet: Etoile du Congo-B.C.M (75-77).

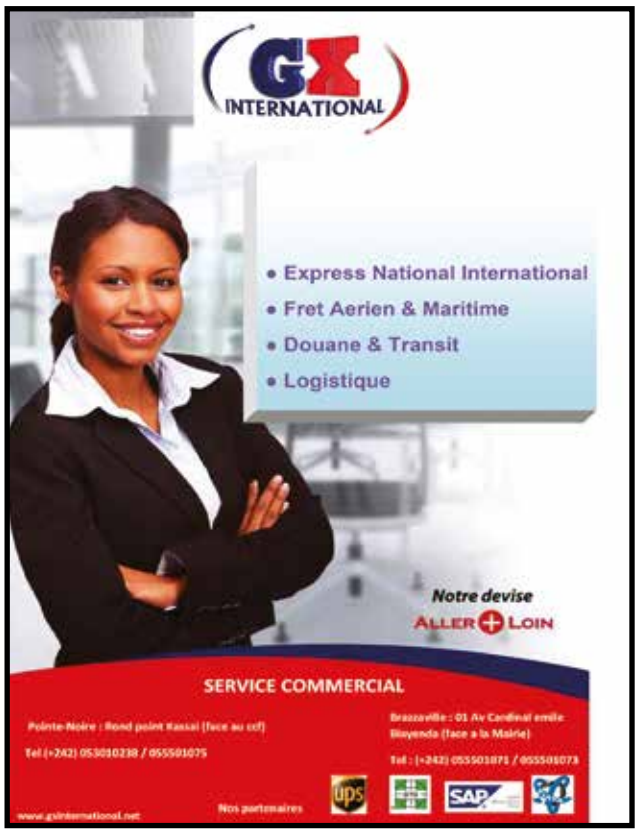

Il y a un siècle, naissait Fulbert Youlou, premier Président de la République du Congo

Homme cultivé sans être pédant, distingué sans être précieux, galant sans fadeur, brave sans forfanterie, réfléchi, mesuré et discret, l'Abbé Fulbert Youlou fut un homme honnête. Il se caractérisait par une élégance à la fois extérieure et morale, laquelle ne pouvait se concevoir que dans une société civilisée et très disciplinée. Grand dirigeant de la vie politique de notre pays, humaniste, tolérant et magnanime, Fulbert Youlou, né le 7 juin 1917, à Madibou, à quelques encablures au Sud de Brazzaville, dans le Pool, sut rassembler le peuple congolais dans ses différences. Il fut un apôtre de l'unité nationale et de la non-violence, de la vraie paix et du développement social. Il bâtit la République dans la douleur. Véridique et sociable, c'était une icône de la non-violence. C'est pourquoi nous tenons, aujourd'hui, à célébrer le centenaire (1917-2017) de sa naissance et commémorer sa mémoire, pour ceux qui ne l'ont pas connu. Car, «tu ne passeras jamais sur cette terre sans y laisser de traces qui recommandent notre mémoire à la postérité». Il est temps qu'il sorte des oubliettes.

L'Abbé Fulbert Youlou au milieu.

Ne pas relater la littérature religieuse et politique de l'Abbé Fulbert Youlou constituerait un crime de lèse-majesté. Cet homme, incollable à la rancune, prêt au pardon, altruiste, a aimé son pays, la République du Congo, jusqu'à sa mort en 1972, en exil à Madrid, en Espagne. Il ne fut pas chatouilleux sur les titres et grades, rien à avoir avec les politiciens d'aujourd'hui, ces pachydermes au cœur de pierre et aux yeux secs.

Homme religieux

Dès son enfance, Fulbert Youlou pressentait, déjà, la lumière de la foi chrétienne. Il a aimé Dieu de toute son âme. De fait, l'appel de la providence n'a su tarder, car il a été baptisé en 1926, à l'âge de 9 ans. A cette occasion, son parrain, Fulbert Massamba, lui donna le prénom chrétien de Fulbert.

En 1929, le jeune homme fréquente l'école concessionnaire nommée Sainte Jeanne d'Arc, dans l'enceinte de la cathédrale de Brazzaville. Après l'école primaire, il est admis au Petit-séminaire de Brazzaville où il retrouve ses prédécesseurs, donc ses ainés et futurs abbés comme Eugène Nkakou et Auguste Nkounkou.

Très déterminé et intelligent, le voilà à Akono, au Cameroun, pour achever ses études secondaires et les humanités gréco-latines, avec pour professeur le Père Michel Bernard qui deviendra, quelques années plus tard, son évêque à Brazzaville. C'est au Grand-séminaire de Yaoundé qu'il fit ses études de philosophie. Son penchant pour cette discipline fut remarqué. C'est au même Grand-séminaire du Cameroun qu'il fit la connaissance du futur Président et père de l'indépendance de la République Centre-Africaine (RCA), Barthélemy Boganda. Au cours de leurs entretiens, les deux pairs épiloguaient sur le destin de l'Afrique. Après trois années de philosophie scolastique, Youlou rejoignit son pays natal où il eut mission de diriger l'œuvre des moniteurs de Mindouli. Sur ce sujet, Adolphe Tsiakaka écrit: *«L'œuvre des moniteurs de Mindouli qui fut, en 1939, déplacée à Kibouendé. Il aura pour élève, au cours moyen deuxième année (C.m.2), Joseph Senso qui, plus tard, lui succèdera à la mairie de Brazzaville, comme deuxième maire congolais. Assoiffé de connaître la religion, la philosophie et la théologie, il fréquenta le Grand-séminaire de Libreville, au Gabon. Son parcours est apprécié. Il est finalement ordonné prêtre avec Benoît Gassongo, Louis Loubassou, Théophile Mbemba et Raphaël Dangué»* (2).

Le voilà sur la route du Seigneur. Il est affecté comme vicaire à la Paroisse Saint François d'Assise de Brazzaville où il fut le premier Noir à célébrer les messes. C'est à partir de là qu'il tissera des relations avec le monde européen, pour préparer sa vie politique, bien que protestée par l'Eglise catholique.

Homme politique

L'apparition de Fulbert Youlou sur la scène politique congolaise allait en quelque sorte donner un coup d'accélérateur à la vie politique congolaise et sonner le temps de l'élargissement d'une vision politique qui était, jusque-là, le fait de deux hommes au tempérament opposé, au fond complémentaire: Jean-Félix Tchicaya et Jacques Opangault. Ressortissant du Pool, attentif aux doléances ou préoccupations de ses populations, Fulbert Youlou ne ménagea aucun effort pour leur apporter satisfaction. Mais, il comprit très vite qu'il lui faudrait, pour cela, élargir sa vision à toute l'Afrique, s'il le fallait. Pour commencer, il irait à la conquête du Congo tout entier.

La vision pan-congolaise et panafricaine qu'apporte l'Abbé Fulbert Youlou est due probablement à ses études supérieures où ses dispositions à la réflexion philosophique et théologique. Ce qui attire l'attention de ses maîtres.

Qu'on ajoute à cela l'aura et la réputation de grand orateur de ce jeune prêtre dont l'éloquence, basée sur la maîtrise des lettres latines faisait les délices des fidèles lettrés accourus à ses homélies. En tout cas, la pensée politique au Congo prend une autre coloration avec l'entrée de cet ecclésiastique sur la scène politique nationale. L'homme est sympathique et affable. Il est certes de petite taille, mais ce handicap est compensé par une intelligence vive et relativement brillante. C'est un tribun, il parle bien et les foules accourent, médusées. Il développe des ambitions qui allaient bientôt faire de lui un véritable leader charismatique. Et lorsqu'il crée son parti, l'Union démocratique pour la défense des intérêts africains (U.d.d.i.a), le 27 mai 1956, il ne tarde pas à drainer derrière lui des foules considérables venues non seulement de son groupe ethnique d'origine, mais aussi bien des lettrés de toutes provenances sensibles à sa vision politique.

Confronté au dilemme de la fidélité à ses engagements ecclésiastiques et sa volonté d'entreprendre une action politique de libération de son pays du joug colonial, il résolut, à son corps défendant, de défroquer. Le droit canon ne lui laisse pas la possibilité de faire de la politique tout en restant dans les ordres. Cependant, défroqué, le petit homme de Madibou restera certes passionnément politique, mais en même temps prêtre dans l'âme. Commence alors, pour lui, une ascension politique fulgurante.

L'ascension politique de l'Abbé Fulbert Youlou

Il semble qu'il ait compris, à sa manière, le propos du Pape Pie XII au congrès sur l'apostolat des laïcs, tenu en 1954 où il disait: *«Qu'il serait blâmable de laisser le champ libre pour diriger les affaires de l'Etat aux indignes et aux incapables»* (3).

Fulbert Youlou s'engage donc dans la politique. Les choses commencent pourtant mal, puisqu'il échoue successivement aux législatives de 1947 et de 1956. Dans l'intervalle, son protégé, le médecin Hyacinthe Samba Dhelot, a échoué lui aussi aux législatives de 1951. On n'eut dit alors que ces déconvenues politiques décuplaient son énergie, affermissaient son audace et gonflaient ses ambitions. C'est alors que, revenu de Paris où il était allé rencontrer un certain nombre de personnalités politiques françaises et de chez lui, Fulbert Youlou crée, le 27 mai 1956, son propre parti, qu'il baptise U.d.d.i.a.

Ses échecs politiques antérieurs lui donnèrent la conviction que sans l'élargissement des bases ethniques de son parti, l'aventure tournerait court. C'est ainsi qu'il prit contact avec Stéphane Tchitchellé dont il savait les rapports compliqués et ambigus avec Jean-Félix Tchicaya avec lequel, progressivement, Tchitchellé prit ses distances. Vrai ou faux? La tendance de Jean-Félix Tchicaya a favorisé les gens de son groupe d'appartenance, c'est-à-dire, les Vilis, au détriment des Yombés, le groupe d'appartenance de Stéphane Tchitchellé, leurs cousins pourtant, mais regardés avec hauteur et mépris par les Vilis. Cette crise fait basculer Tchitchellé dans le camp de Fulbert Youlou, à son avis, plus ouvert et, pour l'instant, moins franchement tribaliste.

Séduit par l'intelligence du prêtre défroqué, Pierre Goura n'allait pas tarder à imiter Tchitchellé. Des contradictions politiques, peut-être compliquées, à cause de mauvais rapports ethniques le conduisent à prendre congé du Groupement pour le progrès économique et social (G.p.e.s) de Simon-Pierre Kikhounga-Ngot, le partenaire politique de Jacques Opangault, pour le parti de l'Abbé Fulbert Youlou.

Fulbert Youlou a alors suffisamment d'audience hors de son groupe ethnique pour remporter les élections municipales du 18 novembre 1956 qui le consolèrent largement de son échec aux législatives de la même année. Achille Kissita peut alors écrire: *«La création de l'U.d.d.i.a allait sonner le glas du Parti progressiste congolais de Félix Tchikaya. En effet, l'U.d.d.i.a fut rejoindre par Stéphane Tchitchellé, ex-P.p.c, comme chef de file au Kouilou, par Hilaire Mavioka au Niari, Germain Samba dans la Sangha, Emmanuel Dadet dans la Likouala, Prosper Gandzion dans les Plateaux et par les sénateurs Pierre Goura et Jacques Malonga. L'U.d.d.i.a recevra, en outre, avec Jean Biyoudi, le soutien syndical de la C.f.t.c»* (4).

La coalition formée autour de l'Abbé Fulbert Youlou s'avéra payante. Pierre Goura, dissident du G.p.e.s de Simon-Pierre Kikhounga Ngot, est élu à la mairie de Dolisie, tandis que Stéphane Tchitchellé, victoire inattendue, triomphe à Pointe-Noire, le fief politique de Félix Tchikaya. Commence alors, pour Tchitchellé, une fulgurante ascension politique. Il sera tour-à-tour ministre des affaires sociales - travail-santé-habitat-service social, ministre de l'intérieur, vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, délégué du chef du gouvernement à Pointe-Noire, vice-président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères et maire de Pointe-Noire, à la grande fureur des Vilis, ses adversaires politiques. (A suivre dans une deuxième partie).

Célestin Désiré NIAMA

Historien, Assistant à l'ENS (Ecole Normale Supérieure) de l'Université Marien Ngouabi.

Notes

1- Adolph Tsiakaka, op. cit; P.II.
2- Pie XII, 1955, «Les chrétiens et la politique», in «La Semaine Africaine», n°075, PP 1 et 6.
3- Achille Kissita, 1993, «Congo: trois décennies pour une démocratie introuvable», SED, Brazzaville, P.22.

In memoriam

Côme Mankassa, un homme politique qui ne reculait pas devant son devoir civique

Voilà deux ans, jour pour jour ou presque, que le professeur Côme Mankassa, né en 1936, nous a quittés. Sa dernière apparition publique fut, en quelque sorte, son adieu à son cher pays, le Congo. En effet, il revint à Brazzaville, d'un séjour prolongé en France, du 26 mai au 6 juillet 2015, dans le cadre du «Dialogue national» initié par le Président de la République, en vue de la récente révision constitutionnelle. Moi, Roger Ndokolo, témoin oculaire, je puis témoigner que le président de l'U.c.r, eut alors avec le Chef de l'Etat, Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, des entretiens en profondeur et dans une atmosphère bien cordiale. Mais, il était déjà affaibli par l'âge et les suites d'une maladie. Il savait sa fin prochaine et ne manqua du reste pas de confier l'étonnante prémonition de sa mort à son interlocuteur.

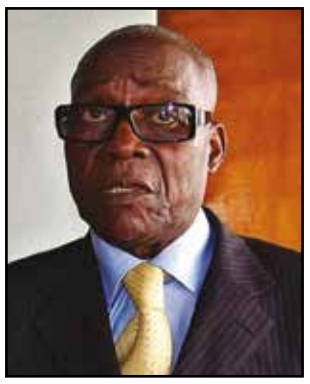

Côme Mankassa.

Roger Ndokolo.

Le professeur Côme Mankassa a eu une vie bien remplie. Après des débuts prometteurs dans l'enseignement primaire, il embrassa le journalisme, métier qu'il exerça non seulement avec talent, mais aussi passionnément. On lui doit, par exemple, une mémorable interview de Patrice Lumumba, le Premier ministre du tout premier gouvernement de la République Démocratique du Congo. On mesure le courage du journaliste quand on se rappelle le climat d'animosité qui prévalait alors entre le gaulliste Fulbert Youlou, Président de la République du Congo, et l'intransigeant nationaliste panafricain, Patrice Lumumba, deux personnalités si contrastées. La vocation journalistique de Mankassa s'affirmera à nouveau en 1970, lorsqu'il fondera *«L'Effort»*, un journal qu'il dédia surtout aux questions d'ordre économique.

Cependant, Mankassa n'eut pas le loisir de s'installer durablement dans le journalisme, dans les turbulences politiques au lendemain des *«Trois glorieuses»* qui, en 1963, signèrent la fin politique du Président Abbé Fulbert Youlou. Son incursion dans la diplomatie, à l'ambassade du Congo en Israël, fut de courte durée. Il en revint pour se consacrer à ses chères études supérieures en France qu'il mena jusqu'au bout, on ne peut plus brillamment, puisqu'il fut reçu docteur de l'université. Il ne tardera pas à renouer avec sa vocation première: la formation intellectuelle de jeunes esprits. Mais cette fois-ci, il allait l'exercer dans la sphère de l'enseignement supérieur.

Le nouveau professeur s'en acquitta plus qu'honorablement. Non seulement il fonda le Département de sociologie de l'Université Marien Ngouabi, mais il montra un talent exceptionnel et un zèle notoire dans la formation d'une génération de sociologues congolais. Sans doute beaucoup de ceux-ci se souviennent-ils encore aujourd'hui de leur ancien maître, avec émotion et reconnaissance.

Le professeur s'était engagé aussi dans la vie politique de son pays. Il fit une intervention remarquée à la Conférence nationale souveraine et fonda ensuite un parti, l'U.c.r (Union congolaise des républicains), qu'il présida jusqu'à sa mort et dont je fus le secrétaire aux affaires extérieures. Il entra, ensuite, au gouvernement de Pascal Lissouba, en qualité de ministre de la culture, mais n'y fit qu'un bref passage. Il eut aussi l'honneur de représenter son pays au Sénégal en qualité d'ambassadeur. Enfin, il ne se fit pas faute de présenter sa candidature aux élections présidentielles de 2002. Peut-être faut-il voir dans ce parcours atypique, la difficulté pour un intellectuel de sa trempe, imbu de principes, de s'adapter aux sinuosités, aux aléas et même aux compromissions de la vie politique. Le professeur n'était certes pas un animal politique, mais il ne reculait pas devant son devoir civique qui, à juste titre, n'excluait pas une participation aux responsabilités politiques.

Outre le souvenir d'un homme chaleureux et d'un enseignant hors pair, il reste de Côme Mankassa des ouvrages où son esprit souffle encore. Parmi ses livres les moins inaccessibles au public moyen, nous mentionnerons en passant: *«Le sociologue et le politique»*, *«Le chevalier de Soyo»* et *«France: grandeur perdue»*, publié par les Editions L'Harmattan, pour ce dernier. Il nous reste aussi de ce brillant intellectuel, qui n'était assurément pas conformiste, quelques mémorables paroles. Prenons le temps de méditer celles-ci: *«Je suis un subversif et l'erreur me convient, puisque je subviens à mes besoins. C'est par la subversion, la rébellion, la désobéissance que je suis parvenu à la connaissance. La légalité n'assurait que l'innocence de ma naïveté. Puis, j'ai rencontré le «serpent atypique» et je suis devenu l'homme de la modernité permissive. Alors quelle éthique, alors quel Dieu sacré ou laïcisé comme sanction sociale? Dieu, c'est-à-dire l'infinitude de l'univers à travers l'intelligence infernale, est-il limite de l'homme ou est-il accomplissement de l'homme? Est-il quiétude ou est-il angoisse de l'homme? Pourquoi est-il présent dans sa création alors qu'il aurait pu la rendre indépendante? Pourquoi, de tout temps, la hante-t-il?».*

Roger NDOKOLO

Président du parti du centre UNIRR

BUROTOP IRIS
TELEFUNKEN
Le Géant allemand des téléviseurs
USB
MPEG 4
HD TV
LED
WiFi
TNT HD
SMART TV
LED 32'' HD: 159 000 Fcfa
LED 40'' FULL HD SMART: 299 000 Fcfa
LED 48'' FULL HD SMART: 399 000 Fcfa
LED 55'' FULL HD SMART: 549 000 Fcfa
LED 65'' FULL HD SMART: 999 000 Fcfa
4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire Tél: 04 453 53 53 - 05 605 60 56